The European Commission for the Efficiency of Justice

Evaluation des systèmes judiciaires 2024 (données 2022)



Andorre Generated on: 02/10/2024 15:23

Données de référence 2022 (01/01/2022 - 31/12/2022)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 15/03/2023 - 01/10/2023

Objectif:

La CEPEJ a décidé, lors de sa 39ème réunion plénière, de lancer le neuvième cycle d'évaluation 2024, portant sur les données de l'année 2022.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan).

Le présent questionnaire a été développé par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité et la qualité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Pour une meilleure compréhension des questions, il est nécessaire de consulter la Note explicative qui donne des définitions et des explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre. Vous pouvez télécharger la Note explicative dans son ensemble sur le site de la CEPEJ. De plus, vous disposez également du manuel d'utilisation qui est un document technique pour vous aider à naviguer dans cette application pour la collecte de données.

Si vous avez des questions concernant ces documents ou sur l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

Instruction:

Note explicative: https://rm.coe.int/note-explicative-cycle-2024-cepej-2023-2-fr/1680aae31f

Version Word du questionnaire: https://rm.coe.int/grille-evaluation-cycle-2024-cepej-2022-9rev1-fr-30-mars-

2023/1680aae31e

CEPEJ COLLECT Manuel utilisateur – vous pouvez télécharger sous l'onglet Documentation

1. Informations générales et financières

1.1.Données démographiques et économiques

1.1.1Habitants et informations économiques



001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[82 041]

Commentaires Ce sont des données qui ont étés fournies par le Gouvernement.
=
003. PIB par habitant (en €) en prix courants pour l'année de référence
[39 068]
Commentaires
004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence
[27 416] [] NA
Commentaires
005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non-Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1 :
[] Autorisation de décimales : 5 [X] NAP
Commentaires
A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources:.

1.1.2Données budgétaires relatives au système judiciaire

006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux du budget alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à cette question, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le		
fonctionnement de l'ensemble des tribunaux $(1 + 2 + 3 + 4)$	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP
+ 5 + 6 + 7)	[]IVAF	[] NAF
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (2.1 +		
2.2)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

2.1 Tayyootissamaanta dama liimfammatisatism		
2.1 Investissements dans l'informatisation	I V 1 NIA	[X] NA
	[X]NA	` '
	[] NAP	[] NAP
2.2 Maintenance des équipements informatiques des		
tribunaux	[X] NA	[X] NA
uibuliaux	[] NAP	[] NAP
2 Dead and model's assessed allowed over finite distinction (finite		
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais		5773374
d'expertise, d'interprètes, etc.)	[X] NA	[X] NA
1 , 1 , ,	[] NAP	[] NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux		
(maintanance hydrot de fanctionnement)	[X] NA	[X] NA
(maintenance, budget de fonctionnement)	[] NAP	[] NAP
5 Dudget public annual ellous à l'investigament en		
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en	I V 1 NIA	I V 1 NIA
nouveaux bâtiments (tribunaux)	[X]NA	[X]NA
· · · · · ·	[] NAP	[] NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
7		
7. Autres (veuillez préciser)		577.337.
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux du budget public alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au	12 481 410	11 400 817
ministère public	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à		
l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au	[V]NA	[X]NA
ministère public et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

 \bigcirc

008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour intenter une procédure devant un tribunal de droit commun :

Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun?

en matière pénale	() Oui, au début de la procédure () Oui, à un stade ultérieur	
	(X) Non	
en matière autre que pénale	() Oui, au début de la procédure (X) Oui, à un stade ultérieur	
	() Non	

Commentaire - S'il existe des exceptions à l'obligation de payer de telles taxes, veuillez préciser ces exceptions :

008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :

- se calcule selon le montant réclamé dans la demande de la procédure civile selon le barème établi

008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :

[30]

[]NAP

Commentaires Barème selon la Loi 22/2021 du 17 septembre du texte consolidé du Code de Procédure Civile

009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €):

[417 000]

[] NAP

Commentaires

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé	612 817		
alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	[] NA	[X] NA	[X] NA
anoue a 1 alue judiciane (12.1 + 12.2)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les	262 742	150 550	112 192
_	[] NA	[] NA	[] NA
tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les	350 075		
tribunaux (conseil juridique, ADR et autres	[] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
services juridiques)			

Commentaires

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

TOTAL	Affaires autres que
	pénales

TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué	590 000		800
à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	[]NA	[X]NA	[]NA
. ,	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12-1.1 pour les affaires portées devant les	235 000		
tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP
12-1.2 pour les affaires non portées devant les	355 000		
tribunaux (conseil juridique, ADR et autres	[] NA	[X] NA	[X] NA
services juridiques)	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Si le budget public annuel alloué à 1'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

012-3. Les budgets de l'aide judiciaire indiqués dans les Q12 et Q12-1 incluent-ils :

	Montant calculé/estimé inclus
I a conventure des torres / facis de institue	(X) Oui
La couverture des taxes / frais de justice	() Non
	() NAP (l'aide judiciaire n'inclut pas la
	couverture des taxes/frais de justice)
L'exonération des taxes / frais de justice	(X)Oui
	() Non
	() NAP (l'aide judiciaire n'inclut pas
	l'exonération des taxes/frais de justice)

Commentaires couverture des taxes 13660

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	[X]NA	[X]NA
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	[X]NA	[X]NA

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Budget public annuel approuvé par le	e Consell General	

1.1.3.Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice



015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en €
(ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du
système de justice – voir 15-3):

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de		
justice, en €	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus
Tribunaux	(X)Oui
Tilounaux	() No
Aide judiciaire	(X)Oui
	() No [] NAP
Ministère public	(X)Oui
	() No [] NAP

Commentaires

015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus
Système pénitentiaire	() Oui () Non
Service de probation	[] NAP () Oui () Non
Conseil supérieur de la magistrature	[] NAP () Oui () Non
Conseil supérieur des procureurs	[]NAP
Cour constitutionnelle	() Non [] NAP () Oui
	() Non [] NAP

() Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP
[] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP
() Non [] NAP () Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP
[] NAP () Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP
() Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non
[] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non
() Non [] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non
[] NAP () Oui () Non [] NAP () Oui () Non
() Oui () Non [] NAP () Oui () Non
[] NAP () Oui () Non
() Oui () Non
() Non
[] NAP
() Oui () Non
[] NAP
() Oui () Non
[]NAP
() Oui
() Non [] NAP
() Oui
() Non
-

() Oui

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2.1.Aide judiciaire

2.1.1Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

Service de gestion du système judiciaire

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	(X) Oui	(X) Oui
•	() Non	() Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques	(X) Oui	(X) Oui
consen juridique, ADR et audes services juridiques	()	
consen juridique, ADR et audes services juridiques	() Non	() Non
consen juridique, ADR et audes services juridiques	` '	() Non
	() Non [] NA [] NAP	[]NA
	() Non [] NA [] NAP tion du système d'aid	e judiciaire dans votre pays
16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisa - les persones insolvables ont droit à l'aide judiciaire gratui	() Non [] NA [] NAP tion du système d'aid	e judiciaire dans votre pays
16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisa - les persones insolvables ont droit à l'aide judiciaire gratui	() Non [] NA [] NAP tion du système d'aid	e judiciaire dans votre pays

(X) Oui

() Non

Si oui, veuillez préciser :

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux

professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.)?

Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais

2.1.2Informations relatives à l'aide judiciaire

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres

Affaires pénales

(X) Oui

() Non

[_]NAP

Affaires autres que pénales

(X) Oui

() Non

[] NA

] NAP

En matière pénale			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière autre que pénale			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

020-0. Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devan les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL		1 557	
	[X] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière pénale		1 174	
•	[X] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière autre que pénale		383	
	[X] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

020-0-1	. Avez-vous	des données	statistiques	ventilées 1	par genre	concernant les	bénéficiaires	de
l'aide ju	diciaire?							

() Oui

(X) Non

Commentaires

020-0-2. Si oui, veuillez fournir des précisions sur la répartition par genre des bénéficiaires de l'aide judiciaire :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Comments

020-0-3. Est-il possible de distinguer le nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire par types d'affaires ?

(X)Oui

() Non

Commentaire : Si oui, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

020-0-4. Existe-t-il des cas d'attribution automatique de l'aide judiciaire en fonction du type d'affaires ?

() Oui

Commentaire : Si oui, veuillez préciser :

020-0-5. Parmi les bénéficiaires de l'aide judiciaire, combien sont des victimes alléguées de violence domestique ?

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire qui			
sont des victimes alléguées de violence	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
domestique	[] 14711		[] 1471

Commentaires

020-1. Veuillez indiquer les délais de la procédure pour l'octroi de l'aide judiciaire, c'est à dire la durée allant de la demande initiale d'aide judiciaire à la décision finale concernant cette demande.

	Durée en jours
Durée maximale prescrite dans la loi/règlementation	[X] NA
Durée moyenne réelle	[] NAP
	[] NAP

Commentaire - Veuillez préciser si le délai prévu est fixé dans une loi ou une autre règlementation. En outre, veuillez préciser si des délais différents sont prévus pour les affaires pénales et les affaires autres que pénales :

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	(X) Oui
Victimes	(X) Oui

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	() Oui (X) Non
	[]NAP

Victimes) Oui X) Non NAP	
Commentaires	[1.]		
023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des rev	enus et/ou des l	oiens (patrin	noine) du
demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire compl		•	
(X)Oui	F		
() Non			
Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compt	e pour l'octroi de l'ai	de judiciaire et ve	euillez ajouter tout
commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :	1	J	J
023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:			
•	Montant du revenu (pour une personne	e), (en €) (pat	eur des biens rimoine) (pour une onne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière			
pénale	[X] NA [] NAP	[X]	
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière			
autre que pénale	[X] NA [] NAP	[X]	
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière pénale	[X]NA []NAP	[X]	
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière autre que pénale	[X]NA	[X]	
autre que penare	[] NAP	[] N	AP
O24. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour exemple pour caractère abusif de l'action en justice d'aboutir)? (X) Oui () Non			-
Commentaire - Si oui, veuillez préciser les critères concrets pour refuse	r l'aide judiciaire :		
025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide jud	iciaire est-elle _l	prise par:	
(X) le(s) juge(s) en charge de l'affaire principale			
() un autre juge ou fonctionnaire			
() un autre juge ou fonctionnaire() une instance extérieure au tribunal			

les parties au cours de la procédure seront distribués :

		a décision ju artage des fra	diciaire précise le ais de justice	;
en matière pénale		(X)Oui		
		() Non		
en matière autre que pénale		(X)Oui		
		() Non		
ommentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spécifier o	comment les frais de justi	ce sont distrib	oués :	
1. Veuillez indiquer les sources des réponses a	ux questions de ce	tte partie		
Sources : Reglament del dret a la defensa i l'assistència tècnica	a lletrades			
2.Usagers des tribunaux et victimes				
2.1Droits des usagers et victimes				(
2.1D101t5 des deagers et victimes				
28. Existe-t-il des sites/portails Internet officiel	s (ex: ministère de	e la Justice	e. Conseil sup	érieur
20. Existe-t-if des sites/portains internet officier	is (cx. initiative de		-,	0110 01
-	•		·,	
-	•	nt:	_	
magistrature, etc.) à partir desquels le public a	accès gratuitemen	nt: et: Non	_	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures	Oui, adresse(s) interne	nt: Non (n	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation	Oui, adresse(s) interne	nt: et: Non (d)	n ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures	Oui, adresse(s) interne (X) BOPA (X) www.justícia.ad	nt: et: Non d d (n ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires,	Oui, adresse(s) interne (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad	nt: et: Non d d (() ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne	Oui, adresse(s) interne (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad	nt: et: Non d d d (d ()	() () ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.) commentaire - Veuillez préciser quels documents et informations se	Oui, adresse(s) internet (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad ont inclus dans « A d'aut	nt: et: Non (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	() () () ()	
magistrature, etc.) à partir desquels le public a aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation les tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.) Demmentaire - Veuillez préciser quels documents et informations se 29. Votre système prévoit-il une obligation d'in	Oui, adresse(s) internet (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad ont inclus dans « A d'aut	nt: et: Non (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	() () () ()	
magistrature, etc.) à partir desquels le public a aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation les tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.) Demmentaire - Veuillez préciser quels documents et informations se 29. Votre système prévoit-il une obligation d'in	Oui, adresse(s) internet (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad ont inclus dans « A d'aut	nt: et: Non (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	() () () ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation les tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.) commentaire - Veuillez préciser quels documents et informations supérieures 29. Votre système prévoit-il une obligation d'intrévisibles de leurs procédures judiciaires ?	Oui, adresse(s) internet (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad ont inclus dans « A d'aut	nt: et: Non (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	() () () ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.) Demmentaire - Veuillez préciser quels documents et informations servisibles de leurs procédures judiciaires ? (X) Oui, toujours	Oui, adresse(s) internet (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad ont inclus dans « A d'aut	nt: et: Non (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	() () () ()	
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) A la jurisprudence des juridictions supérieures A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.)	Oui, adresse(s) internet (X) BOPA (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad (X) www.justícia.ad ont inclus dans « A d'aut	nt: et: Non (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d) (d	() () () ()	

justice?

	Système d'information
Général pour les citoyens	[X] Information en ligne [X] Téléphone
	[] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur
	place)
	[] Autre
	[] Non
Spécifique pour les victimes d'infractions	[X] Information en ligne
	[X] Téléphone
	[] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur
	place)
	[] Autre
	[] Non
Spécifique pour les mineurs (adapté aux enfants)	[X] Information en ligne
	[X] Téléphone
	[] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur
	place)
	[] Autre
	[] Non

Commentaire - Veuillez fournir plus d'informations concernant ces systèmes et veuillez préciser comment cette assistance est fournie :

031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les auditions	Autres modalités particulières
Victimes de violence sexuelle / viol	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
Victimes du terrorisme	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Mineurs (témoins ou victimes)	(X)Oui ()Non	(X)Oui	(X)Oui ()Non
Victimes de violence domestique	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui ()Non
Minorités ethniques	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Personnes en situation de handicap	(X)Oui ()Non	(X)Oui	(X) Oui () Non
Délinquants mineurs	(X) Oui () Non	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
sexuelle)			

Commentaire - Si « Autres personnes vulnérables » et/ou « Autres modalités particulières », veuillez préciser :

031-0. Si des modalités particulières existent au regard des mineurs, quels sont les dispositifs, instruments, installations, pratiques visant à les protéger lorsqu'ils participent à une procédure judiciaire ?

[X] Préparation spéciale et adaptée aux mineurs pour la participation au procès/ poursuite judiciaire (expliquer la procédure d'u manière adaptée aux mineurs)	ıne
[X] Salle spéciale dans le tribunal conçue pour les audiences adaptées aux mineurs	
[X] Personne/équipe spéciale de professionnels qualifiés (par exemple psychologues) pour accompagner le mineur tout au long procédure	de la
[X] Des moyens spécifiques pour communiquer et expliquer la signification des décisions de justice	
[X] Structures interinstitutionnelles/multidisciplinaires telles que les "Maisons d'enfants"	
[] Autre, veuillez préciser	

Commentaire

031-1. Quels sont les principaux critères pour qu'une personne âgée de moins de 18 ans puisse agir en justice ou être témoin ?

	Procédure civile	Procédure pénale
Capacité d'engager une procédure et de prendre d'autres mesures procédurales en son nom propre	[] Seuil d'âge[Comment] [] Capacité de discernement [] Autre	[] Seuil d'âge[Comment] [] Capacité de discernement [] Autre
Être témoin	[] Seuil d'âge[Comment] [X] Capacité de discernement [] Autre	[] Seuil d'âge[Comment] [X] Capacité de discernement [] Autre

Commentaire - Si vous avez sélectionné « Autre », veuillez apporter des précisions.

031-2. Si une personne âgée de moins de 18 ans ne peut pas agir en justice en son nom propre, qui peut la représenter au cours de la procédure judiciaire ?

	Procédure civile	Procédure pénale
Parent/ tuteur légal	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques
	[] Non	[] Non

Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)	[X] Services d'aide sociale ou autre institution publique	[X] Services d'aide sociale ou autre institution publique
	[] Professionnel du droit	[X] Professionnel du droit
	[X] Associations pour la	[X] Associations pour la
	protection des mineurs [] Autre	protection des mineurs [] Autre
		[] Tidde
Commentaire		
031-3. Quels sont les différents critères de respo	onsabilité pénale des min	eurs (plusieurs réponse
possibles) ?		
[X] Seuil(s) d'âge		
[X] Capacité de discernement		
[] Autres critères		
Commentaire		
031-3-1. Quel est le seuil d'âge pour la responsa	abilité pénale des mineur	s ?
Responsabilité pénale entraînant une peine non privative d	e liberté (par ex. mesures éduca	tives)
[12]		
[] NA		
[] NAP		
Responsabilité pénale entraînant une peine privative de lib	erté	
[14]		
[] NA		
[] NAP		
Commentaire - Veuillez décrire brièvement la particularité de votre s'applique aux peines prononcées et comment :	e système. Pourriez-vous préciser s	i la possibilité d'atténuation
s appraigne aum perios prononces et commune.		
=		
032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'i	indemnisation des victim	es d'infractions?
() Oui, mais seulement si l'auteur est inconnu		
() Oui, mais seulement si l'indemnisation ne peut pas être obte	enue de la part de l'auteur	
() Oui, dans les deux situations		
(X) Non		
Commentaire		
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions	l'indemnisation est- elle	allouée ?
() Pour tous les types d'infractions		
() Pour certains types d'infractions		
Commentaire - Veuillez préciser :		
032-1 Une décision du tribunal est-elle néce	accaire dans le cadre de le	nrocádura

Page 15 sur 132

d'indemnisation ?
() Oui
() Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
() Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
[] NAP
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
() Oui
() Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
() Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
[] NAP
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
() Oui
() Non
Commentaires
034. Existe-t-il un suivi régulier (études officielles, rapports etc.) permettant l'évaluation du taux
de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :
035. Les procureurs ont-ils un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

035-1. Les procureurs ont-ils un rôle spécifique au regard des mineurs victimes (protection et

Page 16 sur 132

6. Les victimes d'infractions peu	vent-elles contester un	ne décision du pro	cureur de classer
faire? Veuillez vérifier la cohére	nce de votre réponse a	vec celle de la qu	estion 105 qui tra
possibilité pour un procureur de	« classer une affaire sa	ıns suite, sans avo	oir besoin d'obten
écision d'un juge ».			
() Oui			
() Non			
[X]NAP			
ommentaire - Le cas échéant, veuillez préciser :			
innientaire - Le cas echeant, veumez preciser.			
37. Existe-t-il un système d'indem	nnisation dans les circo	onstances suivante	es:
	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre d'indemnisations accordées	Montant total des indemnisations accordées (in €)
Fotal			
- 0000	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP
Durée excessive de la procédure	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[]NAP	[] NAP
Non-exécution des decisions de justice			
•	[X]NA	[X]NA	[X]NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Arrestation/ détention injustifiée	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP
Condamnation injustifiée			
Sondanniadon injustifico	[X]NA	[X]NA	[X]NA
condumination injustified	[] NAP	[]NAP	[] NAP
·			I
Autre	[] NA	[] NA	[] NA

037-1. Veuillez préciser quelles sont les autorités compétentes pour traiter les demandes et s'il

Autorités compétentes

[]

existe un délai légal pour traiter celles-ci :

Tribunal concerné

assistance)?

(X) Oui

() Non

Délai légal

[]

	[X]	[X]
Autre tribunal		
Ministère de la Justice	[]	[]
Conseil supérieur de la magistrature	[]	[]
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	[]	[]
ommentaire	·	·
37-2. Existe-t-il des données statistiques v	ventilées par genre con	cernant le nombre de :
_	I I	Existence de données statistiques ventilées par genre
Personnes qui saisissent le tribunal pour une affaire a		() Oui - Si oui, veuillez préciser pou quelles catégories d'affaires :[Comment () Non X]NA
Victimes reconnues par le tribunal		() Oui - si oui, veuillez préciser pour quels types d'infractions :[Comment] () Non
Auteurs d'infractions pénales		() Oui - si oui, veuillez préciser pour
		quels types d'infractions :[Comment] () Non X] NA
ommentaires		() Non
]	() Non X] NA
37-3. Existe-t-il des données statistiques o]	() Non X] NA
]	() Non X] NA
37-3. Existe-t-il des données statistiques of ictime reconnue par le tribunal?]	() Non X] NA
37-3. Existe-t-il des données statistiques of ictime reconnue par le tribunal?]	() Non X] NA
37-3. Existe-t-il des données statistiques dictime reconnue par le tribunal? () Oui (X) Non i oui, veuillez préciser :	concernant la relation e	ntre l'auteur de l'infraction
37-3. Existe-t-il des données statistiques of ictime reconnue par le tribunal? () Oui (X) Non i oui, veuillez préciser: 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoy	concernant la relation e	entre l'auteur de l'infraction e de justic
37-3. Existe-t-il des données statistiques dictime reconnue par le tribunal? () Oui (X) Non i oui, veuillez préciser: 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoy 38. Votre pays a-t-il mis en place des enqu	concernant la relation e vens dans leur système uêtes pour mesurer la c	entre l'auteur de l'infraction e de justic
37-3. Existe-t-il des données statistiques of ictime reconnue par le tribunal? () Oui (X) Non i oui, veuillez préciser: 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoy	vens dans leur système uêtes pour mesurer la c	entre l'auteur de l'infraction e de justic confiance dans la justice et le
37-3. Existe-t-il des données statistiques dictime reconnue par le tribunal? () Oui (X) Non i oui, veuillez préciser: 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoy 38. Votre pays a-t-il mis en place des enqu	concernant la relation e vens dans leur système uêtes pour mesurer la c	entre l'auteur de l'infraction e de justic
37-3. Existe-t-il des données statistiques dictime reconnue par le tribunal? () Oui (X) Non i oui, veuillez préciser: 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoy 38. Votre pays a-t-il mis en place des enqu	vens dans leur système uêtes pour mesurer la c	entre l'auteur de l'infraction e de justic confiance dans la justice et le

Enquêtes auprès des procureurs	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des avocats	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres professionnels	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des parties	[] Annuelle	[] Annuelle
1	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par	[] Annuelle	[] Annuelle
exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants	[] Autre type de	[] Autre type de
exemple juics, unionis, experts, murpreus, representants	fréquence	fréquence
des acomos convicementates (NC)	Hequelice	Inequence
des agences gouvernementales, ONG)	[] Ad hoc	[] Ad hoc
		1
des agences gouvernementales, ONG) Enquêtes auprès des victimes	[] Ad hoc	[] Ad hoc
	[] Ad hoc [] Annuelle	[] Ad hoc [] Annuelle
	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de
Enquêtes auprès des victimes	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence
	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle
Enquêtes auprès des victimes	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence
Enquêtes auprès des victimes	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Avaire type de
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs Enquêtes auprès du public	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs Enquêtes auprès du public	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc [] Annuelle
Enquêtes auprès des victimes Enquêtes auprès des mineurs Enquêtes auprès du public	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc	[] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc [] Annuelle [] Autre type de fréquence [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc [] Annuelle [] Ad hoc

[] NA

Commentaire - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées : non

3. Organisation des tribunaux

3.1.Tribunaux

3.1.1Nombre de tribunaux

042. Nombre de tribunaux - entités juridiques.

Nombre de tribunaux	

Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)	3 []NA
1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 + 1.3)	3 []NA []NAP
1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques	2 []NA
1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques	1 []NA
1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques	[] NA [X] NAP
2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques	[] NA [X] NAP

Commentaires

043. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

	Première instance	Instances supérieures
No. of the state o		
Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques	[] NA	[] NA
	[X]NAP	[X]NAP
	[A] NAF	[A] NAF
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de		
faillites)	[] NA	[] NA
iamics)	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux des faillites		
Titodilada des families	[] NA	[] NA
	[X]NAP	[X]NAP
	[] . 1636	[~~] * 1/4 **
Tribunaux du travail		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux des affaires familiales		
Titounaux des affaites faithfiales	[] NA	[]NA
	[X]NAP	[X]NAP
	[A]IMI	
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales		
Thounaux de l'execution des sanctions penales	[] NA	[]NA
	[X]NAP	[X]NAP
	[25]11/21	[Ax] IVAN
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime		
organisé ou la corruption	[] NA	[] NA
organise ou la corruption	[X] NAP	[X] NAP
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet		
Thounaux en mauere de contenueux de 1 internet	[] NA	[]NA
	[X]NAP	[X]NAP
	[2x] [1\/2\]	[A]IVAI
Tribunaux administratifs		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X]NAP

Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale			
	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X]NAP	
T.:1			
Tribunaux militaires			
	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	
Tribunaux pour enfants			
F	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X]NAP	
Autros tribunous anágialisás			
Autres tribunaux spécialisés	F 1374	5 7374	
	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	

Commentaires - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions :

044. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux (implantations géographiques)
Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions spécialisées de première instance)	1 []NA []NAP
Tous les tribunaux - implantations géographiques (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les Cours suprêmes)	3 []NA []NAP

Commentaires

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Consell Superior de la Justícia		

3.2.Personnel des tribunaux

3.2.1 Juges et personnels non-juges

046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 +	33	14	19
3)	[]NA	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

1. Nombre de juges professionnels de première instance	24	9	15
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	9	5	4
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les	[] NA	[] NA	[] NA
Cours suprêmes	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

=

046-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les juges professionnels avec une rémunération proportionnellement réduite ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

046-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) le travail à temps partiel peut être accordé (plusieurs réponses possibles).

[] Garde d'enfants

[] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes

[] Formation

[] Aux fins de retraite anticipée

[] Aucune raison spécifique

[X] Autre raison, veuillez préciser juges qui ne résident pas en principauté

Commentaires

046-1-3. Si oui, quel est le nombre de juges travaillant à temps partiel avec une rémunération réduite ?

	Total	Hommes	Femmes
Total $(1 + 2 + 3)$	7	3	4
10tal (1 + 2 + 3)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. En première instance	1	0	1
	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
2. En deuxième instance (cours d'appel)	6	3	3
	[] NA [] NAP	[]NA []NAP	[]NA []NAP
3. Au niveau des Cours suprêmes	F 1374		
	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires

046-1-4. Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement régulier du temps ou des conditions de travail (autres que le travail à temps partiel) avec ou sans réduction de la rémunération ?

	Aménagement du temps ou des conditions de travail avec ou sans réduction de la rémunération
Réduction temporaire de la charge de travail	(X)Oui
Réduction temporaire du temps de travail/congés extraordinaires	() Oui (X) Non
Autres mesures	() Oui (X) Non

Commentaire : Si de telles possibilités d'aménagement régulier existent, veuillez préciser si elles impliquent ou non une réduction de rémunération non

046-1-5. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) ces possibilités peuvent être mises en œuvre ?

[] Garde d'enfants
[] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes
[] Formation
[] Aux fins d'une retraite anticipée
[] En tant que partie du processus d'intégration de nouveaux juges
[] Aucune raison spécifique
[]	X] Autre raison, veuillez préciser :pour les présidents de juridiction
[] NAP

Commentaires

046-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires:

	Total	Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administrativ	ves Autres
Nombre total de juges	33	11	18	4	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Première instance	24	7	15	2	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[X] NAP
Deuxième instance	9	4	3	2	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[X] NAP
Cours suprêmes					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

047. Nombre de presidents de tribunau	X .		
	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1	3	3	0
+2+3)	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1 Nombre de précident(e)s de tribuneux de	2	2	0

12 13)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	2	2	0
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	1	1	0
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
3. Nombre de président(s) de Cours suprêmes	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).

	Donnée
Donnée brute	[] NA [X] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[] NA [X] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

() Oui	Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage.
() Non	
[X] NAP	

Commentaires

049. Nombre de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée).

	Donnée
Donnée brute	
	[] NA [X] NAP

Donnée en équivalent temps plein		[] NA [X] NAF	,
Commentaires		[]	
049-1. Si de tels juges non professi	onnels existent e	n première instance	e dans votre pays, veuillez
préciser pour quels types d'affaires	:		
	Oui	Non	Echevinage
Affaires pénales (infractions graves)	()	()	()
Affaires pénales (infractions mineures)	()	()	()
Affaires familiales	()	()	()
Affaires de droit du travail	()	()	()
Affaires de droit social	()	()	()
Affaires commerciales	()	()	()
Affaires de faillite	()	()	()
Autre affaires civiles	()	()	()
[X] NAP		,	
Commentaire - Si « Autres affaires civiles », veu	illez préciser :		
050. Votre système judiciaire prévo	oit-il un jury de j	ugement avec une j	participation des citoyens
() Oui			
(X) Non			
Commentaires			
050-1. Si oui, pour quel(s) type	(s) d'affaire(s) ?		
[] Affaires pénales			
[] Affaires autres que pénales			
Commentaires			
051. Veuillez indiquer le nombre d	e citovens avant	participé à de tels i	urys pour l'année de
référence ?	, ,	,	,
[] NA [X] NAP			
Commentaires			

Page 25 sur 132

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux $(1 + 2 + 3 + 4 + 5)$	135 []NA []NAP	32 []NA []NAP	103 []NA
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) (voir la note explicative)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Personnels non-juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des affaires, assistance à l'audience, aide à la préparation de la décision)	23 []NA []NAP	6 []NA []NAP	17 []NA []NAP
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	82 []NA []NAP	15 []NA []NAP	67 []NA []NAP
4. Personnels techniques	30 []NA	11 []NA []NAP	19 []NA []NAP
5. Autres personnels non juges	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP

Commentaires - Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser : Pour 2022, le personnel du département informatique a été pris en compte dans le tableau. De même, il y a eu des recrutements.

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans	102	21	81
les tribunaux $(1+2+3)$	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
1. Total de personnel non- juge auprès des	94	20	74
tribunaux de première instance	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
2. Total de personnel non-juge auprès des cours		1	7
d'appel (2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
3. Total de personnel non-juge auprès des cours			
suprêmes	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires .
=
053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes
équivalents), veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :
[] Pour l'aide judiciaire
[] En matière familiale
[] Pour les ordres de paiement
[] Pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
[] Exécution des affaires civiles
[] Exécution des affaires pénales
[] Pour les affaires non contentieuses
[] Autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire) [X] NAP
Commentaire - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions exactes :
054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service
externe?
() Oui
(X) Non
Commentaires
054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :
[] La maintenance informatique
[] La formation du personnel
[] La sécurité
[] Les archives
[] Le nettoyage
[] Autres types de services (veuillez préciser) :
Commentaire - Si « Autres types de services » ont été externalisés, veuillez préciser :
C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources : Consell Superior de la Justícia
3.3.Ministère public

3.3.1.Procureurs et personnel

055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés.)

	Total	Hommes	Femmes	
Nombre total de procureurs $(1 + 2 + 3)$	7	3	4	
remore to the de produced by (1 + 2 + 5)	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux				
	[] NA	[] NA	[]NA	
de première instance	[X] NAP	[X]NAP	[X]NAP	
2. Nombre de procureurs auprès des cours				
	[] NA	[]NA	[]NA	
d'appel (2ème instance)	[X] NAP	[X]NAP	[X] NAP	
3. Nombre de procureurs auprès des cours				
•	[] NA	[] NA	[] NA	
suprêmes	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation	des données ci-dessus	: Tous les procureurs	interviennent dans
toutes les instances.			

055-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les procureurs avec une rémunération proportionnellement réduite ?

()	Oui

(X) Non

Commentaires

055-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) le travail à temps partiel peut être accordé ? (plusieurs réponses possibles)

Γ.	l Garde	d'enfants

[] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes

[] Formation

[] A des fins de retraite anticipée

[] Aucune raison spécifique

[] Autre raison, veuillez préciser

Commentaires

055-1-3. Si oui, quel est le nombre de procureurs travaillant à temps partiel avec une rémunération réduite?

	Total	Hommes	Femmes
Total $(1 + 2 + 3)$			
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

056. Nombre de chefs des ministères p	publics. Total	Hommes	Femmes
Commentaires			
[X] NAP			
[] Autre raison, veuillez préciser :			
[] Aucune raison spécifique	F		
[] En tant que partie du processus d'intégration o	de nouveaux procureu	ırs	
[] Aux fins d'une retraite anticipée			
[] Soins aux personnes âgées ou aux autres perso [] Formation	onnes dependantes		
[] Garde d'enfants	onnos démandantes		
œuvre?			
055-1-5. Si oui, veuillez préciser dans	s quelle(s) situa	tion(s) ces possibil	lités peuvent être mises e
rémunération	nt regulier existent, v	cumez preciser si enes im	priquent ou non une reduction de
Commentaire : Si de telles possibilités d'aménageme	nt régulier existent v	(X) No	
Autres mesures		() Oui	
Réduction temporaire du temps de travail/cong	és extraordinaires	() Oui (X) No	
		(X) No	
Réduction temporaire de la charge de travail		() Oui	i
		condition	ement du temps ou des ns de travail avec ou sans n de la rémunération
navan (aunes que le navan a temps pa	artici) avec ou s		
055-1-4. Existe-t-il d'autres possibilite travail (autres que le travail à temps pa	•	•	-
Commentaires			
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Au niveau des Cours suprêmes	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[]NAP
2. En deuxième instance (cours d'appel)	[] NA	[]NA	[] NA
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
	5 7 3 7 4	5 7 7 7 7	5 3374

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	1 []NA []NAP	1 []NA	0 []NA
Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	1 []NA []NAP	1 []NA []NAP	0 []NA []NAP

2. Nombre de chefs de ministères publics	1	1	0
auprès des cours d'appel (2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des Cours suprêmes	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
euillez ajouter tout commentaire utile pour l'interr	orétation des données	s ci-dessus : Il y a un seul p	procureur général.
57. Dans votre système judiciaire, d	'autres person	nes ont-elles des fo	nctions comparables à ce
les procureurs?			
() Oui			
(X) Non			
Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres	et fonctions :		
057-1. Si oui, veuillez préciser les	ır nombre (en	équivalent temps pl	lein):
[] NA			
059. Si oui, est-ce que leur nombr	e est inclus da	ns le nombre de pro	ocureurs que vous avez
indiqué à la question 55 ?			
() Oui			
() Non			
[]NAP			
Commentaires			
059-1. Les parquets disposent-ils de p	procureurs spé	cifiquement formés	en matière de violence
lomestique et violence sexuelle?			
		-	
Violence domestique		[]	Oui Oui spécifiquement à l'égard des s victimes] Non
Violence sexuelle		[]	Oui

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

060. Nombre de personnel (non-procureur) rattaché au ministère public, si possible au 31

[] Oui spécifiquement à l'égard des

mineurs victimes
[X] Non

[]NA

décembre de l'année de référence et sans le nombre de personnel non-juge, v. question 52 (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement pourvus).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché		2	10
au ministère public	[] NA	[] NA	[] NA

Commentaire - Veuillez préciser les catégories de personnel que vous avez inclus dans votre réponse Les données prennent en compte le personnel fixe et l'intérimaire.

C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Ministère Public			

3.4. Egalité de genre

3.4.1 Egalité de genre

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser : Loi 6/22 du 31 mars modifiant les articles 35 ter, 37, 38 bis i 66 bis de la LQJ

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)

des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)
Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence réciser :	e, ou bien si vous avez des	commentaires supplémentaires, veuillez
061-3-1. Existe-t-il des dispositions particulière	s pour faciliter l'ég	alité de genre dans le cadre d
a procédure de désignation des :	_	
	O	ui / Non
Présidents des tribunaux	:[0) Oui Si « oui », veuillez préciser Comment] X) Non
Chefs des ministères publics	:[0) Oui Si « oui », veuillez préciser Comment] X) Non
Commentaires		
3.4.2 Au niveau national		•
O61-5. Votre pays dispose-t-il d'un document ge plan d'action/ programme) sur l'égalité de genre udiciaire ? () Oui (X) Non	•	
Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence éférences ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou Création d'un observatoire de l'égalité lequel doit analiser les donnée 2023.	nous le/les adresser/ télécl	harger ? Llei Qualificada de la Justicia.
061-6. Existe-il au niveau national une personne	e (par ex. commissa	aire à l'égalité des chances)/
nstitution spécialement chargée des questions o	l'égalité de genre d	ans le système de justice
concernant:		T
	Oui, veuillez preciser	Non
Le recrutement des juges	()	(X)

()

La promotion des juges

(X)

Le recrutement du personnel non-juge () La promotion du personnel non-juge () commentaire - Veuillez préciser le statut de cette personne/institution et si elle a une fonces conséquences juridiques : Loi 6/22 du 31 mars pour l'application effective du droit à 1 on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication effective du droit à 1 on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication effective du droit à 1 on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux ou des services du ministère publication effective du droit à 1 on discrimination entre femmes et hommes. 61-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère égalité des chances) / institution spécialement égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire du dans les tribunaux (juges) dans les tribunaux (juges) dans les services du ministère public (procureurs) commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment se 61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsement dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsement des des des des des dans l'accès aux fonctions de responsement dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsement des des des des des dans l'accès aux fonctions de responsement dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsement des	l'égalité de traitement et d'opportunitées et lic nistère public une personne (p nt chargée de veiller au respec
Le recrutement du personnel non-juge () La promotion du personnel non-juge () commentaire - Veuillez préciser le statut de cette personne/institution et si elle a une fonc es conséquences juridiques : Loi 6/22 du 31 mars pour l'application effective du droit à l'on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication spécialement à l'égalité des chances) / institution spécialement égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire Oui dans les tribunaux (juges) () dans les services du ministère public (procureurs) pour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment se fol-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	(X) tion consultative ou si ses avis ou décision l'égalité de traitement et d'opportunitées et lic nistère public une personne (put chargée de veiller au respect) Non (X)
La promotion du personnel non-juge Commentaire - Veuillez préciser le statut de cette personne/institution et si elle a une fonces conséquences juridiques : Loi 6/22 du 31 mars pour l'application effective du droit à l'on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication des services du ministère publication des services du ministère publication à l'égalité des chances de l'égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire d'alians les tribunaux (juges) Coui	tion consultative ou si ses avis ou décision l'égalité de traitement et d'opportunitées et lic nistère public une personne (put chargée de veiller au respect?
ommentaire - Veuillez préciser le statut de cette personne/institution et si elle a une fonc es conséquences juridiques : Loi 6/22 du 31 mars pour l'application effective du droit à l'on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication entre femmes et hommes. 61-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère publication et l'égalité des chances) / institution spécialement égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire Oui dans les tribunaux (juges) dans les services du ministère public (procureurs) pour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment se foil-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays : les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	tion consultative ou si ses avis ou décision l'égalité de traitement et d'opportunitées et lic nistère public une personne (put chargée de veiller au respect? Non
se conséquences juridiques : Loi 6/22 du 31 mars pour l'application effective du droit à l'on discrimination entre femmes et hommes. 4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère publication des services du ministère publication des services du ministère publication spécialement des des chances de l'égalité des chances / institution spécialement égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire du dians les tribunaux (juges) dans les services du ministère public (procureurs) cour le personnel non-juge des tribunaux commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment se services dans la promotion ou dans l'accès aux différentes profesente dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays : les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	l'égalité de traitement et d'opportunitées et lic nistère public une personne (p nt chargée de veiller au respec ? Non (X)
dans les tribunaux (juges) () dans les services du ministère public (procureurs) () pour le personnel non-juge des tribunaux () ommentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment set 61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profe enre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de respon ays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	nistère public une personne (p nt chargée de veiller au respec ? Non (X)
A. commissaire à l'égalité des chances) / institution spécialement égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire Oui lans les tribunaux (juges) () lans les services du ministère public (procureurs) () cour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment services aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	nt chargée de veiller au respect? Non
A. commissaire à l'égalité des chances) / institution spécialement égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire Oui lans les tribunaux (juges) () lans les services du ministère public (procureurs) () cour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment services aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	nt chargée de veiller au respect? Non
égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire Oui dans les tribunaux (juges) dans les services du ministère public (procureurs) cour le personnel non-juge des tribunaux ommentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ser 61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	Non (X)
dans les tribunaux (juges) () dans les services du ministère public (procureurs) () cour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ser 61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays : les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	Non (X)
dans les tribunaux (juges) () dans les services du ministère public (procureurs) () pour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment set 61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profe enre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de respon ays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	(X)
dans les services du ministère public (procureurs) cour le personnel non-juge des tribunaux commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ser 61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profe enre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de respon ays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	
pour le personnel non-juge des tribunaux () commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment se détails sur cette personne/institution, notamment se de la promation ou dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsays : les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	(X)
ommentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ser 51-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responays : les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	
61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profesenre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	(X)
61-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes profe enre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de respon ays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	s titres/ses fonctions :
enre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responays : les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	
ays: les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser):	•
les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	isaumie, quenes soni, dans voi
ies mesures previles (veilliez preciser) :	
les mesures prevues (veumez preciser).	
Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préc	riser en commentaires

[X] NAP

Uo1-10. Existe-t-11 des etudes d'évaluation ou des rapports officiels concernant les principales
causes d'éventuelles inégalités de genre en matière de :
[] Procédures de recrutement, veuillez préciser:
[] Nomination au poste de président de juridiction, veuillez préciser:
[] Nomination au poste de chef de ministère public, veuillez préciser:
[] Procédures de promotion et l'accès aux postes de responsabilité, veuillez préciser:
[] Autres études, veuillez préciser:
Commentaire - Veuillez préciser également les documents de référence :
3.5. Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux
3.5.1 Gouvernance
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TIC
062-01. Disposez-vous d'une stratégie globale en matière de technologies de l'information et de la
communication (TIC) dans le système judiciaire ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
062-02. S'il existe une stratégie globale en matière de TIC dans le système judiciaire, qui a
participé à sa définition ?
[X] Juges (Conseil supérieur de la magistrature)
[X] Procureurs (Conseil supérieur des procureurs ou de la magistrature)
[X] Ministère de la Justice
[X] Avocats (Barreau)
[] Notaires (Notariat)
[] Agents d'exécution (association représentative)
[] Autre (veuillez préciser)
[] NA [] NAP
Commentaires
LÉGISLATION
<u>LEGISLATION</u>
062-03. Existe-t-il une législation/règlementation des TIC dans le système judiciaire au niveau
national?
() Oui
(X) Non
Commentaires

Page 34 sur 132

062-04. Si oui, comment est organisée cet judiciaire?		•
•		
[] Les normes applicables sont incluses dans la législa		_
[] Les normes applicables sont incluses dans une légis	slation/règlementation spécifique concerr	nant le seul système judiciaire
[] Les textes applicables sont inclus dans des docume	nts ou spécifications techniques dédiés	
[] Autre, veuillez préciser		
Commentaire - Si plus d'un des modèles proposés existent dans	votre pays, veuillez tous les sélectionnes	r et détailler votre réponse.
IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DE	S SYSTÈMES TIC	•
062-05. Des audits/évaluations/examens de l'	impact de la mise en œuvre d	lu système TIC ont-ils
déjà été organisés ?	1	•
() Oui		
(X) Non		
Commentaires		
O62-06. Si de tels audits/évaluations/exammodalités:	ens ont déjà été effectués, ve	uillez en préciser les
062-06. Si de tels audits/évaluations/exam	nens ont déjà été effectués, ve	uillez en préciser les Dernier audit effectué
062-06. Si de tels audits/évaluations/exam	-	-
062-06. Si de tels audits/évaluations/exammodalités:	Format [] Interne [] Externe [] NAP – aucun audit n'a été effectué	Dernier audit effectué [] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA [] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] NAP – aucun audit n'a été effectué
062-06. Si de tels audits/évaluations/exammodalités : Gouvernance des TIC	Format [] Interne [] Externe [] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA [] Interne [] Externe [] NAP – aucun audit n'a été effectué	Dernier audit effectué [] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA [] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] NAP – aucun audit n'a

été effectué

[] NA

[] Il y a plus de 5 ans

été effectué

[] NAP – aucun audit n'a

mpact sur les ressources humaines (nombre de personnel,	[] Interne	[] Au cours des 2
charge de travail, bien-être)	[] Externe	dernières années
, ,	[] NAP – aucun audit n'a	[] Entre 2 et 5 ans
	été effectué	[] Il y a plus de 5 ans
	[] NA	[] NAP – aucun audit n'a
		été effectué
		[] NA
Autre, veuillez préciser en commentaire	[] Interne	[] Au cours des 2
-	[] Externe	dernières années
	[] NAP – aucun audit n'a	[] Entre 2 et 5 ans
	été effectué	[] Il y a plus de 5 ans
	[] NA	[] NAP – aucun audit n'a
		été effectué
		[] NA

[] Mise à jour des applications
[] Définition de nouveaux projets/modules TIC
[] Ajustement de la législation
[] Ajustement des processus métiers
[] Abandon/arrêt de l'utilisation d'un module/application
[] Rapport à visée informative uniquement
[] Autre, veuillez préciser
[] NA	
[]NAI	

Commentaires

3.5.2 Traitement électronique des affaires

INTRODUCTION ELECTRONIQUE DES AFFAIRES

062-08. S'il est possible d'introduire électroniquement une affaire devant un tribunal, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	(X) NAP – pas d'introduction	(X) NAP - pas d'introduction
	électronique possible	électronique possible
	[] NA	[] NA

	() 05 100 0/	() 05 100 0/
Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	(X) NAP – pas d'introduction	(X) NAP - pas d'introduction
	électronique possible	électronique possible
	[] NA	[]NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	(X) NAP – pas d'introduction	(X) NAP - pas d'introduction
	électronique possible	électronique possible
	[] NA	[] NA

062-09. S'il est possible d'introduire électroniquement une affaire devant un tribunal, veuillez en préciser les modalités :

	Electronique ou papier	Possibilité d'introduction électronique par:	Intégration des données
Civile	[] Le dépôt papier	[] Avocat	[] Les données sont
	reste possible	[] Partie non	électroniquement
	[] Le dépôt papier	représentée par un avocat	transférées vers le
	n'est plus possible (le	[] Autre, veuillez	Système de Gestion des
	dépôt électronique est la	préciser	Affaires (SGA)
	seule option)	[X] NAP –	[] Les données sont
	[] Double dépôt (le	l'introduction	manuellement
	dépôt papier doit	électronique n'est pas	réintroduites dans le
	accompagner le dépôt	possible	SGA
	électronique)	[] NA	[X] NAP –
	[X] NAP –		l'introduction
	l'introduction		électronique n'est pas
	électronique n'est pas		possible
	possible		[] NA
	[] NA		

Administrative	[] Le dépôt papier	[] Avocat	[] Les données sont
	reste possible	[] Partie non	électroniquement
	[] Le dépôt papier	représentée par un avocat	transférées vers le
	n'est plus possible (le	[] Autre, veuillez	Système de Gestion des
	dépôt électronique est la	préciser	Affaires (SGA)
	seule option)	[X] NAP –	[] Les données sont
	[] Double dépôt (le	l'introduction	manuellement
	dépôt papier doit	électronique n'est pas	réintroduites dans le
	accompagner le dépôt	possible	SGA
	électronique)	[] NA	[X] NAP –
	[X] NAP –		l'introduction
	l'introduction		électronique n'est pas
	électronique n'est pas		possible
	possible		[] NA
	[] NA		
Pénale	[] Le dépôt papier	[] Avocat	[] Les données sont
Pénale	[] Le dépôt papier reste possible	[] Avocat [] Partie non	[] Les données sont électroniquement
Pénale			électroniquement
Pénale	reste possible	[] Partie non	électroniquement
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier	[] Partie non représentée par un avocat	électroniquement transférées vers le
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP –	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA)
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option)	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP –	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) [] Double dépôt (le	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont manuellement
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) [] Double dépôt (le dépôt papier doit	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont manuellement réintroduites dans le
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) [] Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique) [X] NAP –	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) [] Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique)	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) [] Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique) [X] NAP –	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas possible
Pénale	reste possible [] Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) [] Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique) [X] NAP – l'introduction	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) [] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA [X] NAP – l'introduction électronique n'est pas

ENVOI ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS AU TRIBUNAL

062-10. S'il est possible d'envoyer électroniquement des documents relatifs à une affaire au tribunal, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 % () 50-75 %	() 75-95 % () 50-75 %
	() 25-50 % () 1-25 % () 0 %	() 25-50 % () 1-25 % () 0 %
	(X) NAP – l'envoi	(X) NAP - l'envoi
	électronique n'est pas possible	électronique n'est pas possible

Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
7 Administrative	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	(X) NAP – l'envoi	(X) NAP - l'envoi
	électronique n'est pas possible	électronique n'est pas possible
	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	(X) NAP – l'envoi	(X) NAP - l'envoi
	électronique n'est pas possible	électronique n'est pas possible
	[] NA	[] NA

062-11. S'il est possible d'envoyer électroniquement des documents relatifs à une affaire au tribunal, veuillez en décrire les modalités :

	Electronique ou papier	Documents	Intégration des données
Civile	[] L'envoi papier	[] Documents	[] Les données sont
	reste possible	envoyés par un avocat	électroniquement
	[] L'envoi papier	[] Documents	transférées vers le SGA
	n'est plus possible	envoyés par une partie	[] Les données sont
	(l'envoi électronique est	non représentée par un	manuellement
	la seule option)	avocat	réintroduites dans le
	[] Double envoi	[] Documents	SGA
	(l'envoi papier doit	envoyés par une autre	[X]NAP-l'envoi
	accompagner l'envoi	personne/institution	électronique n'est pas
	électronique)	[X] NAP – l'envoi	possible
	[X] NAP – l'envoi	électronique n'est pas	[] NA
	électronique n'est pas	possible	
	possible	[] NA	
	[] NA		

Administrative	L'envoi papier	[] Documents	[] Les données sont
	reste possible	envoyés par un avocat	électroniquement
	L'envoi papier	Documents	transférées vers le SGA
	n'est plus possible	envoyés par une partie	Les données sont
	(l'envoi électronique est	non représentée par un	manuellement
	la seule option)	avocat	réintroduites dans le
	Double envoi	[] Documents	SGA
	(l'envoi papier doit	envoyés par une autre	[X] NAP – l'envoi
	accompagner l'envoi	personne/institution	électronique n'est pas
	électronique)	[X]NAP – l'envoi	possible
	[X] NAP – l'envoi	électronique n'est pas	[] NA
	électronique n'est pas	possible	
	possible	[] NA	
	[] NA		
Pénale	[] L'envoi papier	[] Documents	[] Les données sont
	reste possible	envoyés par un avocat	électroniquement
	[] L'envoi papier	[] Documents	transférées vers le SGA
	n'est plus possible	envoyés par une partie	[] Les données sont
	(l'envoi électronique est	non représentée par un	manuellement
	la seule option)	avocat	réintroduites dans le
	[] Double envoi	[] Documents	SGA
	(l'envoi papier doit	envoyés par une autre	[X] NAP – l'envoi
	accompagner l'envoi	personne/institution	électronique n'est pas
	électronique)	[X]NAP – l'envoi	possible
	[X] NAP – l'envoi	électronique n'est pas	[] NA
	électronique n'est pas	possible	
	possible	[] NA	
	[] NA		

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Documents envoyés par une autre personne/institution », veuillez détailler votre réponse.

NOTIFICATIONS ELECTRONIQUES



062-12. S'il est possible pour les tribunaux d'envoyer des notifications électroniques, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	(X) 25-50 %	(X) 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – les notifications	() NAP - les notifications
	électroniques ne sont pas	électroniques ne sont pas
	possibles	possibles
	[] NA	[] NA

Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	(X) 25-50 %	(X) 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – les notifications	() NAP - les notifications
	électroniques ne sont pas	électroniques ne sont pas
	possibles	possibles
	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	(X) 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – les notifications	() NAP - les notifications
	électroniques ne sont pas	électroniques ne sont pas
	possibles	possibles
	[] NA	[] NA

062-13. S'il est possible pour les tribunaux d'envoyer des notifications électroniques, veuillez en décrire les modalités :

	Electronique ou papier	Type de notification	Intégration des données
Civile	[X] La notification	[X] Notifications	[X] La notification
	papier reste possible	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	[] La notification	l'avocat	depuis le SGA
	papier n'est plus possible	[] Notifications	[] La notification
	(la notification	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	électronique est la seule	la partie non représentée	manuellement
	option)	par un avocat	[] NAP – les
	[] Double	[] Notifications	notifications
	notification (la	accompagnées de	électroniques ne sont pas
	notification papier doit	documents officiels	possibles
	accompagner la	envoyées par les	[] NA
	notification électronique)	tribunaux	
	[] NAP – les	[] Notifications	
	notifications	envoyées à d'autres	
	électroniques ne sont pas	personnes/institutions	
	possibles	[] NAP – les	
	[] NA	notifications	
		électroniques ne sont pas	
		possibles	
		[] NA	

Administrative	[X] La notification	[X] Notifications	[X] La notification
	papier reste possible	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	[] La notification	l'avocat	depuis le SGA
	papier n'est plus possible	[] Notifications	[] La notification
	(la notification	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	électronique est la seule	la partie non représentée	manuellement
	option)	par un avocat	[] NAP – les
	[] Double	[] Notifications	notifications
	notification (la	accompagnées de	électroniques ne sont pas
	notification papier doit	documents officiels	possibles
	accompagner la	envoyées par les	[] NA
	notification électronique)	tribunaux	
	[] NAP – les	[] Notifications	
	notifications	envoyées à d'autres	
	électroniques ne sont pas	personnes/institutions	
	possibles	[] NAP – les	
	[] NA	notifications	
		électroniques ne sont pas	
		possibles	
		[] NA	
Pénale	[X] La notification	[X] Notifications	[X] La notification
Pénale	[X] La notification papier reste possible	[X] Notifications envoyées par le tribunal à	
Pénale			
Pénale	papier reste possible	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
Pénale	papier reste possible [] La notification	envoyées par le tribunal à l'avocat	électronique est générée depuis le SGA [] La notification
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications	électronique est générée depuis le SGA [] La notification
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option)	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique)	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique) [] NAP – les	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux [] Notifications	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique) [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux [] Notifications envoyées à d'autres	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique) [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux [] Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique) [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux [] Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions [] NAP – les	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles
Pénale	papier reste possible [] La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) [] Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique) [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles	envoyées par le tribunal à l'avocat [] Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat [] Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux [] Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions [] NAP – les notifications	électronique est générée depuis le SGA [] La notification électronique est générée manuellement [] NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles

 $Commentaire-Si\ vous\ s\'electionnez\ l'option\ «\ Notifications\ envoy\'ees\ \grave{a}\ d'autres\ personnes/institutions\ »,\ veuillez\ d\'etailler\ votre\ r\'eponse.$

CONSULTATION D'UNE AFFAIRE EN LIGNE

062-14. S'il est possible pour des usagers externes de consulter une affaire en ligne, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

Taux de déploiement	Taux d'utilisation

Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	()0%
	(X) NAP – la consultation en	(X) NAP - la consultation en
	ligne n'est pas possible	ligne n'est pas possible
	[] NA	[] NA
Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	(X) NAP – la consultation en	(X) NAP - la consultation en
	ligne n'est pas possible	ligne n'est pas possible
	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	(X) NAP – la consultation en	(X) NAP - la consultation en
	ligne n'est pas possible	ligne n'est pas possible
	[] NA	[] NA

062-15. S'il est possible pour des usagers externes de consulter une affaire en ligne, veuillez en décrire les modalités :

Civile [] Etat	Contenu	Accès	Format de la consultation
préciser [X]NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	[] Accès électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible

Administrative	[] Etat	[] Avocat	[] Accès
	d'avancement de l'affaire	[] Partie non	électronique au tribunal
	[] Documents	représentée par un avocat	[] Autre, veuillez
	[] Notifications	[] Autre, veuillez	préciser
	[]	préciser	[X] NAP – la
	Evénements/calendrier	[X] NAP – la	consultation en ligne
	[] Décision du	consultation en ligne	n'est pas possible
	tribunal	n'est pas possible	[] NA
	[] Autre, veuillez	[] NA	
	préciser		
	[X] NAP – la		
	consultation en ligne		
	n'est pas possible		
	[] NA		
		II .	
Pénale	[] Etat	[] Avocat	[] Accès
Pénale	[] Etat d'avancement de l'affaire		[] Accès électronique au tribunal
Pénale			
Pénale	d'avancement de l'affaire	[] Partie non	électronique au tribunal
Pénale	d'avancement de l'affaire	[] Partie non représentée par un avocat	électronique au tribunal [] Autre, veuillez
Pénale	d'avancement de l'affaire	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications []	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible
Pénale	d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la	[] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre », veuillez détailler votre réponse.

AUDIENCES EN LIGNE



062-16. S'il est possible d'organiser des audiences à distance quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X)95-100%	(X)95-100%
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – les audiences à	() NAP - les audiences à
	distance ne sont pas possibles	distance ne sont pas possibles
	[] NA	[] NA

Administrative	(X) 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – les audiences à	() NAP - les audiences à
	distance ne sont pas possibles	distance ne sont pas possibles
	[] NA	[] NA
Pénale	(X) 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	(X) 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – les audiences à	() NAP - les audiences à
	distance ne sont pas possibles	distance ne sont pas possibles
	[] NA	[] NA

062-17. S'il est possible d'organiser des audiences à distance, veuillez en décrire les fonctionnalités et les modalités :

	Fonctionnalités	Type de notification
Civile	[X] Outil dédié,	[] Accord des parties
	spécialement conçu pour	nécessaire
	l'utilisation par les tribunaux	[X] Le juge peut imposer
	[] Outils disponibles	une audience à distance
	publiquement et utilisés par les	[] NAP – les audiences à
	tribunaux	distance ne sont pas possibles
	[] Organisation de	[] NA
	sessions privées dans le cadre	
	des audiences à distance pour la	
	consultation entre les parties et	
	leurs avocats	
	[] Outils de protection des	
	témoins (distorsion de la voix,	
	distorsion de l'image)	
	[] Outils d'interprétation	
	simultanée	
	[] Outils de sous-titrage	
	automatique (paroles	
	transformées en texte)	
	[] NAP – les audiences à	
	distance ne sont pas possibles	
	[] NA	

Administrative	[X] Outil dédié,	[] Accord des parties
	spécialement conçu pour	nécessaire
	l'utilisation par les tribunaux	[X] Le juge peut imposer
	[] Outils disponibles	une audience à distance
	publiquement et utilisés par les	[] NAP – les audiences à
	tribunaux	distance ne sont pas possibles
	[] Organisation de	[] NA
	sessions privées dans le cadre	
	des audiences à distance pour la	
	consultation entre les parties et	
	leurs avocats	
	[] Outils de protection des	
	témoins (distorsion de la voix,	
	distorsion de l'image)	
	[] Outils d'interprétation	
	simultanée	
	[] Outils de sous-titrage	
	automatique (paroles	
	transformées en texte)	
	[] NAP – les audiences à	
	distance ne sont pas possibles	
	[] NA	
Pénale	[X] Outil dédié,	[] Accord des parties
Pénale	[X] Outil dédié, spécialement conçu pour	[] Accord des parties nécessaire
Pénale		nécessaire [X] Le juge peut imposer
Pénale	spécialement conçu pour	nécessaire
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux	nécessaire [X] Le juge peut imposer
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix,	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image)	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) [] Outils d'interprétation	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) [] Outils d'interprétation simultanée	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) [] Outils d'interprétation simultanée [] Outils de sous-titrage	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) [] Outils d'interprétation simultanée [] Outils de sous-titrage automatique (paroles	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) [] Outils d'interprétation simultanée [] Outils de sous-titrage automatique (paroles transformées en texte)	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles
Pénale	spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux [] Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux [] Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats [] Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) [] Outils d'interprétation simultanée [] Outils de sous-titrage automatique (paroles	nécessaire [X] Le juge peut imposer une audience à distance [] NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles

ARCHIVES ELECTRONIQUES



062-18. S'il existe des archives électroniques des affaires, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	(X) 75-95 %	(X) 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – des archives	() NAP - des archives
	électroniques n'existent pas	électroniques n'existent pas
	[] NA	[] NA
Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	(X) 75-95 %	(X)75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – des archives	() NAP - des archives
	électroniques n'existent pas	électroniques n'existent pas
	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	(X)75-95 %	(X)75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – des archives	() NAP - des archives
	électroniques n'existent pas	électroniques n'existent pas
	[] NA	[] NA

062-19. S'il existe des archives électroniques des affaires, veuillez en décrire les modalités :

	Electronique ou papier
Civile	[X] L'archivage papier reste possible
	[] L'archivage papier n'est plus
	possible (l'archivage électronique est la
	seule option)
	[X] Double archivage (l'archivage
	papier doit accompagner l'archivage
	électronique)
	[] NAP – l'archivage électronique
	n'existe pas
	[] NA

Administrative	[X] L'archivage papier reste possible	
	[] L'archivage papier n'est plus	
	possible (l'archivage électronique est la	
	seule option)	
	[X] Double archivage (l'archivage	
	papier doit accompagner l'archivage	
	électronique)	
	[] NAP – l'archivage électronique	
	n'existe pas	
	[] NA	
Pénale	[X] L'archivage papier reste possible	
	[] L'archivage papier n'est plus	
	possible (l'archivage électronique est la	
	seule option)	
	[X] Double archivage (l'archivage	
	papier doit accompagner l'archivage	
	électronique)	
	[] NAP – l'archivage électronique	
	n'existe pas	

3.5.3 Outils

SYSTEMES DE GESTION DES AFFAIRES (SGA)

062-20. S'il existe un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA), quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X)95-100%	() 95-100 %
	() 75-95 %	(X) 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas de	() NAP - il n'existe pas de
	SGA	SGA
	[] NA	[] NA
Administrative	(X) 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas de	() NAP - il n'existe pas de
	SGA	SGA
	[] NA	[] NA



Pénale	(X)95-100%	() 95-100 %
	() 75-95 %	(X)75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas de	() NAP - il n'existe pas de
	SGA	SGA
	[] NA	[] NA

062-21. Si un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA) existent, veuillez préciser les fonctionnalités du ou des systèmes

	Fonctionnalités
Civile	[] Bases de données SGA
	centralisées ou interopérables
	[X] Tableau de bord actif de gestion
	des affaires
	[] Attribution aléatoire des affaires
	[] Pondération des affaires
	[X] Identification d'une affaire entre
	les instances (code d'identification unique
	ou lié)
	[] Transfert électronique d'une
	affaire à une autre instance/tribunal
	[] Anonymisation des décisions de
	justice à publier
	[] Interopérabilité avec d'autres
	systèmes (registre civil, registre des
	impôts, registre des faillites)
	[X] Accès aux affaires
	clôturées/terminées
	[] Moteur de recherche avancée
	[] Fichiers de log protégés
	[X] Signature électronique
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas de SGA
	[] NA

Administrative	[] Bases de données SGA
	centralisées ou interopérables
	[X] Tableau de bord actif de gestion
	des affaires
	[] Attribution aléatoire des affaires
	[] Pondération des affaires
	[X] Identification d'une affaire entre
	les instances (code d'identification unique
	ou lié)
	[] Transfert électronique d'une
	affaire à une autre instance/tribunal
	[] Anonymisation des décisions de
	justice à publier
	[] Interopérabilité avec d'autres
	systèmes (registre civil, registre des
	impôts, registre des faillites)
	[X] Accès aux affaires
	clôturées/terminées
	[] Moteur de recherche avancée
	[] Fichiers de log protégés
	[X] Signature électronique
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas de SGA
	[] NA
Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonction	nnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.
20 20 5: 1 : 2 : 2 : 2	1 00 (00)
062-22. Si un ou plusieurs système(s) de ge	stion des affaires (SGA) existent, veuillez préciser le
onctionnalités du ou des systèmes :	
-	For etiannelités
	Fonctionnalités

Pénale	Bases de données SGA
	centralisées ou interopérables
	[X] Tableau de bord actif de gestion
	des affaires
	[] Attribution aléatoire des affaires
	[] Pondération des affaires
	[X] Identification d'une affaire entre
	les instances (code d'identification unique
	ou lié)
	[X] Transfert électronique d'une
	affaire à une autre instance/tribunal
	[] Anonymisation des décisions de
	justice à publier
	[X] Interopérabilité avec le système
	du ministère public
	[] Interopérabilité avec d'autres
	systèmes (registre civil, registre des
	impôts, registre des faillites)
	[X] Accès aux affaires
	clôturées/terminées
	[] Moteur de recherche avancée
	[] Fichiers de log protégés
	[X] Signature électronique
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas de SGA
	[] NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

OUTILS D'ASSISTANCE A LA REDACTION

062-23. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	(X) NAP – il n'existe pas des	(X) NAP - il n'existe pas des
	outils d'assistance à la rédaction	outils d'assistance à la rédaction
	[] NA	[] NA

Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
Administrative	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	<u> </u>	` ′
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	(X) NAP – il n'existe pas des	(X) NAP - il n'existe pas des
	outils d'assistance à la rédaction	outils d'assistance à la rédaction
	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	(X) NAP – il n'existe pas des	(X) NAP - il n'existe pas des
	outils d'assistance à la rédaction	outils d'assistance à la rédaction
	[] NA	[] NA

062-24. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, veuillez préciser leurs fonctionnalités :

	Fonctionnalités	
	[] Modèles [] Texte généré automatiquement [] Décision de justice proposée automatiquement [] Conversion automatique de la voix en texte [] Signature électronique [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser [X] NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction	
	[] NA	
Administrative	 [] Modèles [] Texte généré automatiquement [] Décision de justice proposée automatiquement [] Conversion automatique de la voix 	
	en texte [] Signature électronique	
	[] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser	
	[X] NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction	

Pénale	[] Modèles	
	[] Texte généré automatiquement	
	[] Décision de justice proposée	
	automatiquement	
	[] Conversion automatique de la voix	
	en texte	
	[] Signature électronique	
	[] Autre fonctionnalité particulière,	
	veuillez préciser	
	[X] NAP – il n'existe pas d'outils	
	d'assistance à la rédaction	
	[] NA	

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

ENREGISTREMENT DES AUDIENCES



062-25. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences
Administrative	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences	() 95-100 % () 75-95 % (X) 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences
Pénale	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences

062-26. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, veuillez préciser ses fonctionnalités :

	Fonctionnalités
Civile	[X] Enregistrement de l'audio
Civile	[X] Enregistrement de la vidéo
	[] Enregistrement systématique de
	toutes les audiences
	[X] Indexation automatique de
	l'enregistrement
	[] Transcription automatique de
	l'enregistrement
	[X] Possibilité de demander une copie
	de l'enregistrement
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas d'outil pour
	enregistrer les audiences
	[]NA
Administrative	[X] Enregistrement de l'audio
	[X] Enregistrement de la vidéo
	[] Enregistrement systématique de
	toutes les audiences
	[X] Indexation automatique de
	l'enregistrement
	[] Transcription automatique de
	l'enregistrement
	[X] Possibilité de demander une copie
	de l'enregistrement
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas d'outil pour
	enregistrer les audiences
	[]NA

Pénale	[X] Enregistrement de l'audio	
	[X] Enregistrement de la vidéo	
	[] Enregistrement systématique de	
	toutes les audiences	
	[X] Indexation automatique de	
	l'enregistrement	
	[] Transcription automatique de	
	l'enregistrement	
	[X] Possibilité de demander une copie	
	de l'enregistrement	
	[] Autre fonctionnalité particulière,	
	veuillez préciser	
	[] NAP – il n'existe pas d'outil pour	
	enregistrer les audiences	
	[] NA	

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

BASE DE DONNEES DES DECISIONS DE JUSTICE



062-27. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser le pourcentage de décisions publiées pour chaque instance ?

	Pourcentage de	Pourcentage de	Pourcentage de
	décisions de 1ère	décisions de 2ème	décisions de la Cour
	instance publiées	instance publiées	suprême publiées
Civile	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % (X) NAP – il n'y a pas	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'y a pas	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'y a pas
	de base de données pour	de base de données pour	de base de données pour
	ces décisions	ces décisions	ces décisions
Administrative	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % (X) NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions

Pénale	() 95-100 %	(X) 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %	() 0 %
	(X) NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas
	de base de données pour	de base de données pour	de base de données pour
	ces décisions	ces décisions	ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA

062-28. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser les modalités de publication :

	1ère instance	2ème instance	Cour suprême
Civile	[] Publiées en ligne	[X] Publiées en	[X] Publiées en
	(site web public)	ligne (site web public)	ligne (site web public)
	[] Dans une base	[] Dans une base	[] Dans une base
	de données interne	de données interne	de données interne
	[] Autre, veuillez	[] Autre, veuillez	[] Autre, veuillez
	préciser	préciser	préciser
	[X] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a
	pas de base de données	pas de base de données	pas de base de données
	pour ces décisions	pour ces décisions	pour ces décisions
Administrative	[] Publiées en ligne	[X] Publiées en	[X] Publiées en
	(site web public)	ligne (site web public)	ligne (site web public)
	[] Dans une base	Dans une base	[] Dans une base
	de données interne	de données interne	de données interne
	[] Autre, veuillez	[] Autre, veuillez	[] Autre, veuillez
	préciser	préciser	préciser
	[X]NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a
	pas de base de données	pas de base de données	pas de base de données
	pour ces décisions	pour ces décisions	pour ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA
Pénale	[] Publiées en ligne	[X] Publiées en	[X] Publiées en
	(site web public)	ligne (site web public)	ligne (site web public)
	[] Dans une base	[] Dans une base	[] Dans une base
	de données interne	de données interne	de données interne
	[] Autre, veuillez	[] Autre, veuillez	[] Autre, veuillez
	préciser	préciser	préciser
	[X] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a
	pas de base de données	pas de base de données	pas de base de données
	pour ces décisions	pour ces décisions	pour ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA

Commentaire – Si vous avez sélectionné l'option « Autre » parce que les décisions de justice sont publiées en ligne d'une autre manière que les modalités présentées, veuillez la décrire.

062-29. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser ses

fonctionnalités:

	Fonctionnalités
Civile	[] Anonymisation automatique [X] Anonymisation manuelle [] Accès public en ligne gratuit [] Lien vers la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme
	(CEDH)
	[] Open data (Données ouvertes) [] Moteur de recherche avancée [] Contenu lisible par machine [] Contenu structuré [] Métadonnées [] Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser [X] NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions
Administrative	[] Anonymisation automatique
Administrative	[X] Anonymisation automatique [X] Anonymisation manuelle [] Accès public en ligne gratuit [] Lien vers la jurisprudence de la
	Cour européenne des droits de l'homme
	(CEDH) [] Open data (Données ouvertes) [] Moteur de recherche avancée [] Contenu lisible par machine [] Contenu structuré [] Métadonnées [] Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser [X] NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions [] NA

Pénale	[] Anonymisation automatique
	[] Anonymisation manuelle
	[] Accès public en ligne gratuit
	[] Lien vers la jurisprudence de la
	Cour européenne des droits de l'homme
	(CEDH)
	[] Open data (Données ouvertes)
	[] Moteur de recherche avancée
	[] Contenu lisible par machine
	[] Contenu structuré
	[] Métadonnées
	[] Identifiant européen de la
	jurisprudence (ECLI)
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[X] NAP – il n'y a pas de base de
	données pour ces décisions
	[] NA

 $Commentaire-Si\ vous\ s\'electionnez\ l'option\ «\ Autre\ fonctionnalit\'e\ particuli\`ere\ »,\ veuillez\ d\'etailler\ votre\ r\'eponse.$

OUTILS STATISTIQUES



062-30. S'il existe des outils statistiques d'analyse des données des affaires judiciaires, quel est leur taux de déploiement ?

	Taux de déploiement
Civile	() 95-100 %
	() 75-95 %
	() 50-75 %
	(X) 25-50 %
	() 1-25 %
	()0%
	() NAP – il n'existe pas d'outil
	statistique
	[] NA
Administrative	() 95-100 %
	() 75-95 %
	() 50-75 %
	(X) 25-50 %
	() 1-25 %
	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas d'outil
	statistique
	[] NA

Pénale	() 95-100 %
	() 75-95 %
	() 50-75 %
	(X) 25-50 %
	() 1-25 %
	()0%
	() NAP – il n'existe pas d'outil
	statistique
	[] NA

062-31. S'il existe des outils statistiques d'analyse des données des affaires judiciaires, veuillez préciser leurs fonctionnalités ainsi que les données disponibles pour des analyses statistiques :

	Fonctionnalités	Données disponibles pour des analyses statistiques
Civile	[X] Intégration/connexion	[X] Données relatives au
	avec le SGA	flux d'affaires (nouvelles,
	[] Logiciel d'informatique	terminées, pendantes)
	décisionnelle (Business	[X] Age d'une affaire
	intelligence)	pendante
	[X] Génération de rapports	[] Durée des procédures
	statistiques prédéfinis	[] Nombre d'audiences
	[] Génération de rapports	[X] Affaires par juge
	statistiques personnalisés	[] Pondération des
	[X] Page et/ou tableau de	affaires
	bord interne(s)	[] Nombre de parties dans
	[] Page externe avec des	une affaire
	statistiques (site web public)	[] Indicateur de recours
	[X] Disponibilité des	[] Résultat du recours
	données en temps réel	[] NAP - il n'existe pas
	[] Consolidation	d'outil statistique
	automatique des données au	[] NA
	niveau national	
	[] Autre fonctionnalité	
	particulière, veuillez préciser	
	[] NAP – il n'existe pas	
	d'outil statistique	
	[] NA	

A desimination	[X] Intégration/connexion	[X] Données relatives au
Administrative	avec le SGA	flux d'affaires (nouvelles,
	[] Logiciel d'informatique	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		•
	décisionnelle (Business	[X] Age d'une affaire
	intelligence) [V] Génération de repporte	pendante
	[X] Génération de rapports	[] Durée des procédures
	statistiques prédéfinis	[] Nombre d'audiences
	[] Génération de rapports	[X] Affaires par juge
	statistiques personnalisés	[] Pondération des
	[X] Page et/ou tableau de	affaires
	bord interne(s)	[] Nombre de parties dans
	[] Page externe avec des	une affaire
	statistiques (site web public)	[] Indicateur de recours
	[X] Disponibilité des	[] Résultat du recours
	données en temps réel	[] NAP - il n'existe pas
	[] Consolidation	d'outil statistique
	automatique des données au	[] NA
	niveau national	
	[] Autre fonctionnalité	
	particulière, veuillez préciser	
	[] NAP – il n'existe pas	
	d'outil statistique	
	[] NA	
Pénale	[X] Intégration/connexion	[X] Données relatives au
	avec le SGA	flux d'affaires (nouvelles,
	[] Logiciel d'informatique	=
	décisionnelle (Business	[X] Age d'une affaire
	intelligence)	pendante
	[X] Génération de rapports	[] Durée des procédures
	statistiques prédéfinis	[] Nombre d'audiences
	[] Génération de rapports	
		[X] Affaires par juge
	statistiques personnalisés	[] Pondération des
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de	[] Pondération des affaires
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s)	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public)	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas d'outil statistique
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas d'outil statistique
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas d'outil statistique
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas d'outil statistique
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national [] Autre fonctionnalité	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas d'outil statistique
	statistiques personnalisés [X] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser	[] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [] Indicateur de recours [] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas d'outil statistique

 $Commentaire-Si\ vous\ s\'electionnez\ l'option\ «\ Autre\ fonctionnalit\'e\ particuli\`ere»,\ veuillez\ d\'etailler\ votre\ r\'eponse.$

AUTRES OUTILS

062-32. Existe-t-il une application pour le règlement en ligne des litiges ?

() Oui
(X) Non
Commentaires
062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maximale définie au-delà de laquelle le règlement en ligne
des litiges ne peut pas être organisé ?
() Oui, veuillez préciser la valeur maximale
() Non
Commentaires
062-34. Si oui, le règlement en ligne des litiges peut-il être utilisé dans les domaines suivants ?
[] Litiges portant sur des petites créances
[] Créance incontestée
[] Ordre de paiement
[] Infractions mineures
[] Exécution des décisions de justice en matière civile
[] Autre, veuillez préciser
Commentaire : Veuillez décrire les procédures en ligne existantes :
062-35. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant toutes les condamnations pénales ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
062-36. Si oui, veuillez préciser :
[] Le fichier informatisé contient des données biométriques (ex. empreintes digitales, photos)
[] Le fichier informatisé est lié avec d'autres fichiers européens de même nature (ex. ECRIS)
[X] Le contenu est directement accessible par voie informatique aux juges et/ou procureurs (ex. interopérabilité avec le SGA)
[] Le contenu est directement accessible à des fins autres que pénales (ex. en matières civile et administrative)
[X] Le fichier contient des informations relatives aux condamnations des ressortissants de pays tiers ou d'apatrides
Commentaires
062-37. Existe-t-il un système de gestion électronique des documents dans les greffes des
tribunaux ?
() Oui
(X) Non
Commentaire : Si oui, veuillez apporter des précisions sur les objectifs et les utilisations de ce système.
062-38. En complément des outils déjà listés dans la section IT de ce questionnaire, votre système

judiciaire utilise-t-il autres outils TIC innovants?

() Oui	
(X) Non	
Commentaire : Si oui, veuillez lister et décrire ces outils.	
3.6.Performance et évaluation	
3.6.1Politiques nationales déclinées dans les tri	bunaux / les services du ministère
public	
066. Existe-t-il des normes de qualité définies pou	r le système judiciaire au niveau national
(existe-t-il un système de qualité et/ou une politique	·
(X) Oui	ie de quarte de la justice).
() Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :	
-	
067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsa	ables de la mise en œuvre de ces normes de
qualité élaborées au niveau national?	
	Oui / Non
dans les tribunaux	(X)Oui
dans les tribunaux	(X) Oui () Non
dans les tribunaux dans les services du ministère public	() Non (X) Oui
	() Non
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / servicobjectifs de performance et de qualité	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des nouvelles affaires	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais)	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes [X] stocks d'affaires	() Non (X) Oui () Non es du ministère public au moyen des
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes [X] stocks d'affaires [] productivité des juges et des personnels des tribunaux	es du ministère public au moyen des tivités des tribunaux (performance et qualité
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes [X] stocks d'affaires [] productivité des juges et des personnels des tribunaux [] satisfaction du personnel des tribunaux	es du ministère public au moyen des tivités des tribunaux (performance et qualité
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes [X] stocks d'affaires [] productivité des juges et des personnels des tribunaux [] satisfaction du personnel des tribunaux [] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux	es du ministère public au moyen des tivités des tribunaux (performance et qualité
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activité des procédures (délais) [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes [X] stocks d'affaires [] productivité des juges et des personnels des tribunaux [] satisfaction du personnel des tribunaux [] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaus par l	es du ministère public au moyen des tivités des tribunaux (performance et qualité
dans les services du ministère public Commentaires 3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / service objectifs de performance et de qualité 070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activaires [X] nombre de nouvelles affaires [X] durée des procédures (délais) [X] nombre d'affaires terminées [X] nombre d'affaires pendantes [X] stocks d'affaires [] productivité des juges et des personnels des tribunaux [] satisfaction du personnel des tribunaux [] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux [] coûts des procédures judiciaires [X] nombre de recours	es du ministère public au moyen des tivités des tribunaux (performance et qualité

[] autre (veuillez préciser) :	
Commentaires	
070-1. Existe-t-il un système de suivi ré	gulier des activités des services du ministère public
(performance et qualité) :	
[X] nombre de nouvelles affaires	
[X] durée des procédures (délais)	
[X] nombre d'affaires terminées	
[X] nombre d'affaires pendantes	
[X] stocks d'affaires	
[] productivité des procureurs et des personnels des	s ministères publics
[] satisfaction du personnel des services du ministè	re public
[] satisfaction des usagers (au regard des services r	endus par le ministère public)
[] coûts des procédures judiciaires	
[] clearance rate	
[] disposition time	
[] pourcentage de condamnations et d'acquittement	s
[] autre (veuillez préciser) :	
Commentaires	
071. Existe-t-il un mécanisme permettar	nt de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaire
qui ne sont pas traitées dans un délai rai	-
[X] en matière civile	,
[X] en matière pénale	
[X] en matière administrative	
Commentaires	
072 Evista t il un mássnisma normatta	nt de graveilles les temps mosts dravent les procédures
_	nt de surveiller les temps morts durant les procédures
judiciaires ?	
	Oui (Si oui, veuillez Non préciser)

dans les tribunaux

dans les services du ministère public

073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé sur les indicateurs de suivi de la question 70 ?

(X) Service d'inspection

(X) Service d'inspection

avec TIC

avec TIC

(X) Oui

()

()

() Non
Commentaires
073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence:
() Annuelle
() Moins fréquente
(X) Plus fréquente
Commentaires - Si « Moins fréquente » ou « Plus fréquente », veuillez préciser : Trimestrielle.
073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des
ressources au sein de ce tribunal?
(X) Oui
() Non
Commentaires
073-2. Si oui, quelles mesures sont prises (plusieurs réponses possibles) ?
[X] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
[X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[X] Autre (veuillez préciser) :modifications legislatives
Commentaires
073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère
public basé sur les indicateurs de suivi de la question 70-1 ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :
073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour
l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
073-6. Si oui, quelles mesures sont prises (réponses multiples possibles)?

[X] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
[X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
=
 O79. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples
possible)?
[X] Conseil Supérieur de la Magistrature
[] Ministère de la Justice
[X] Organe d'inspection
[] Cour Suprême
[] Organe d'audit externe
[] Autre (veuillez préciser) :
Commentaires
070 1 011
079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public
(plusieurs réponses possibles) ?
[X] Conseil supérieur des procureurs
[] Ministère de la Justice
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[X] Procureur général /Procureur de la République [] Organe d'audit externe
[X] Autre (veuillez préciser) :Consell Superior de la Justicia
Commentaires
3.6.3Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public
080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques
concernant le fonctionnement des tribunaux ?
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :
() Non
Commentaires Consell Superior de la Justicia
080-1. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque tribunal sont-elles publiées ?
(X) Oui, sur internet (veuillez indiquer le lien)
() Non, seulement en interne (sur un site intranet)
() Non
Commentaires Dans la mémoire de l'ouverture solenelle

Page 65 sur 132

080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques
concernant le fonctionnement des services du ministère public?
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :Consell Superior de la Justicia
() Non
Commentaires
080-3. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public sont-elles
publiées ?
(X) Oui, sur internet (veuillez indiquer le lien)Consell Superior de la Justicia
() Non, seulement en interne (sur un site intranet)
() Non
Commentaires
● =
081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité) ?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est principalement destiné) :
081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:
[X] Internet
[] Intranet
[X] Diffusion papier
Commentaires
081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
_
– 081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport appuel d'activités (qui
TOTAL THE SELVICES ON HUMSIELE DIGHE CONVENIEUS EINDIG ON TAINDON SUMPLE O SCHOOLS (AUI

présente par exemple des données sur le nombre d'affaires nouvelles, le nombre de décisions, le

nombre de procureurs et de personnel administratif, les objectifs à atteindre et une évaluation de

Page 66 sur 132

l'activité) ?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaire - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-di	ire à qui le rapport est principalement destiné):
081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapp	port est diffusé:
[X] Internet	
[] Intranet	
[X] Diffusion papier	
Commentaires	
081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le	rapport est diffusé:
(X) Annuelle	
() Moins fréquente	
() Plus fréquente	
Commentaires	
3.6.4 Performance et évaluation des juges et des procure	eurs
083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance déf	inis pour chaque juge (par exemple le
nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?	
() Oui	
(X) Non	
Commentaires	
083-1. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque ju	uge:
[] Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice)	
[] Pouvoir législatif	
[] Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Co	our suprême)
[] Président de la juridiction	
[] Autre (veuillez préciser) :	
[] NAP	objectifs n'ont pas été atteints ?

En dehors d'une procédure disciplinaire	[] Avertissement par le président du
	tribunal [] Réduction temporaire de la
	rémunération
	[] Prise en compte dans l'évaluation
	individuelle
	[] Autre, veuillez préciser : [Comment]
Dans le cadre d'une procédure disciplinaire	[] Avertissement par le président du
Dans to caute a une procedure disciplinance	tribunal
	[] Réduction temporaire de la
	rémunération [] Prise en compte dans l'évaluation
	individuelle
	[] Autre, veuillez préciser :
	[Comment]
-	[] Aucune conséquence
-	[] NAP (pas d'objectifs définis)
Commentaires	•
114. Existe-t-il un système d'évaluation individue	elle de l'activité professionnelle du juge?
	Existence d'un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du juge ?
Quantitative	(X) Oui () Non
Qualitative	() Oui (X) Non
Commentaire : Veuillez préciser les critères sur lesquels est basée cet	
buts dans lesquels les résultats de l'évaluation sont utilisés : Données	statistiques
•	•
•	•
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva	•
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva	•
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente	luation :
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente	luation :
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	luation :
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	luation:
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	luation:
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	luation:
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	luation:
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette éva () Annuelle () Moins fréquente (X) Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	luation:

[] Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice)	
[] Procureur général /Procureur de la République	
[] Conseil supérieur des procureurs	
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique	
[] Autre (veuillez préciser) :	
[]NAP	
Commentaires	
083-3-1. Quelles sont les conséquences pour un p	procureur si ces objectifs n'ont pas été atteints
	Les conséquences
En dehors d'une procédure disciplinaire	[] Avertissement par le chef du
2n denois a une procedure disciplinane	service du ministère public
	[] Réduction temporaire de la
	rémunération
	[] Prise en compte dans l'évaluation
	individuelle
	[] Autre, veuillez préciser :
	[Comment]
	[] NAP
Dans le cadre d'une procédure disciplinaire	[] Avertissement par le chef du
-	service du ministère public
	[] Réduction temporaire de la
	rémunération
	[] Prise en compte dans l'évaluation
	individuelle
	[] Autre, veuillez préciser :
	[Comment]
	[] NAP
Aucune conséquence	[] Aucune conséquence
Commentaires	je
commentances	
20. Existe-t-il un système d'évaluation individu	elle de l'activité professionnelle du procureur?
	Existence d'un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du procureur ?
Quantitative	(X) Oui
Zummumu 10	() Non
Qualitativa	() Oui

083-3. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque procureur :

Commentaire : Veuillez préciser les critères sur lesquels est basée cette évaluation, l'autorité compétente pour effectuer l'évaluation, les buts dans lesquels les résultats de l'évaluation sont utilisés : Consell Superior de la Justicia au travers du service d'inspection

120-1. Veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :

(X) Non

() Annuelle	
() Moins fréquente	
(X) Plus fréquente	
() Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	
Commentaires	
C4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de c	cette partie
Sources : Consell Superior de la Justicia	
1.Procès équitable	
4.1.Principes	
4.1.1Principes du procès équitable	
084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance e lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat de le suspect n'est n'est ni présent ni présent ni présent ni présent n'est n'es	-
[] NA [X] NAP	
Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :	
085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d	l'un juge si une partie estime
qu'il n'est pas impartial?	
(X) Oui	
() Non Commentaires - Veuillez brièvement préciser:	
085-1. Si oui, quels sont :	
063-1. Si oui, queis sont.	
	-
Nombre total de procédures de récusation initiées au cours de l'année de référence	[X] NA [] NAP
Nombre total de récusations prononcées au cours de l'année de référence	[X] NA
Commentaire - Veuillez brièvement préciser :	[] NAP

086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la

Convention européenne des droits de l'homme ?
[X] Pour les procédures civiles (non-exécution)
[X] Pour les procédures civiles (durée)
[X] Pour les procédures pénales (durée)
Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Cour européenne des droits de l'homme au niveau de l'Etat / au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées) :
086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen/réouverture de l'affaire après un
constat de violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour européenne
des droits de l'homme ?
[] Pour les affaires civiles
[X] Pour les affaires pénales
[] Pour les affaires administratives
[] NAP
Commentaires
D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
1.2.Durée des procédures
4.2.1Informations générales
087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :
[X] en matière civile
[X] en matière pénale
[X] en matière administrative
[] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
088. Existe-t-il des procédures simplifiées :
[X] en matière civile (petits litiges)
[X] en matière pénale (infractions mineures)
[] en matière administrative
[] Il n'y a pas de procédure simplifiée

[] affaires administratives						
Commentaires - Si oui, veuillez précise	er:					
_		1	2/2/11	1 1	1 1.142	
189. Les tribunaux et les av		-				
raitement des affaires (prés		dossiers, fi	ixation des déla	is accordes a	ux avocats pour	
oumettre leurs conclusions	etc)?					
		Ot	ıi	Non		
Accord sur les modalités en général			()		(X)	
Accord pour les affaires spécifiqu	les		()	(X))	
Commentaires				<u> </u>		
.2.2Gestion des flux d'aff	foires prop	niàna insta	n		(
in in the second	mares press	more more				
991. Tribunaux de 1ère inst	ance: nombr	re d'affaire		énales"		
	Affaires	Nouvelles		Affaires	Affaires	
		1	s "autres que pé	Affaires pendantes a	u 31 pendantes depuis plus de ans à compter de la date à	
	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires 3 609	s "autres que pé Affaires terminées 4 075	Affaires pendantes a décembre a de réf.	u 31 pendantes nnée depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance	
91. Tribunaux de 1ère inst	Affaires pendantes au 1er janvier	Nouvelles affaires	s "autres que pé Affaires terminées	Affaires pendantes a décembre a de réf.	u 31 pendantes nnée depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de	
991. Tribunaux de 1ère inst	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires 3 609	Affaires terminées 4 075	Affaires pendantes a décembre a de réf.	u 31 pendantes depuis plus de ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de 1ère instance	
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4) 1. Affaires civiles (et	Affaires pendantes au ler janvier année de réf. [X]NA []NAP	Nouvelles affaires 3 609 []NA []NAP 2 445 []NA	Affaires terminées 4 075] NA] NAP 2 851] NA	Affaires pendantes a décembre a de réf. 2 137 [] NA [] NAP 1 653 [] NA	nu 31 pendantes depuis plus de ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de lère instance	
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4) 1. Affaires civiles (et	Affaires pendantes au ler janvier année de réf.	Nouvelles affaires 3 609 []NA []NAP 2 445	Affaires terminées 4 075 []NA []NAP 2 851	Affaires pendantes a décembre a de réf. 2 137 [] NA [] NAP 1 653	u 31 pendantes depuis plus de ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de 1ère instance	
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4) 1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible	Affaires pendantes au ler janvier année de réf. [X]NA []NAP	Nouvelles affaires 3 609 []NA []NAP 2 445 []NA	Affaires terminées 4 075] NA] NAP 2 851] NA	Affaires pendantes a décembre a de réf. 2 137 [] NA [] NAP 1 653 [] NA	nu 31 pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de 1ère instance	
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4) 1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses	Affaires pendantes au ler janvier année de réf. [X]NA []NAP	Nouvelles affaires 3 609 []NA []NAP 2 445 []NA	Affaires terminées 4 075] NA] NAP 2 851] NA	Affaires pendantes a décembre a de réf. 2 137 [] NA [] NAP 1 653 [] NA	nu 31 pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de 1ère instance	
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4) 1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives,	Affaires pendantes au ler janvier année de réf. [X]NA []NAP	Nouvelles affaires 3 609 []NA []NAP 2 445 []NA	Affaires terminées 4 075] NA] NAP 2 851] NA	Affaires pendantes a décembre a de réf. 2 137 [] NA [] NAP 1 653 [] NA	nu 31 pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affair est portée devant les tribunaux de 1ère instance	

088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements oralement,

accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?

[] affaires civiles

2.1. Affaires civiles (et					
commerciales) générales non	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
contentieuses, par exemple des	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
créances incontestées, de					
·					
requêtes en changement de nom,					
es affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA	[X] NA
2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[] NAP	[] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
relatives au registre foncier	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
elatives au registre du commerce	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux					
	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA	[X] NA
registres	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[]NAP	[]NAP
2 A					
2.3. Autres affaires non	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
contentieuses	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[] NAP
A CC					
3. Affaires administratives	[X] NA	137	195	138	[X] NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP
1. Autres affaires	L X I NI A	16	14	5	[W] M A
	[X]NA	[]NA	[]NA	[]NA	[X]NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

The increase in the human and material resources of the Andorran administration has led to a significant improvement in its quality (resolutions and other contestable acts), reflected in the decrease in administrative cases.

092. Si les tribunaux traitent des	"affaires civiles ((et commerciales)	non contentieuses'	', veuillez
indiquer les catégories incluses :				

• •		

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

l				
	• •			

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales		5 239	4 846	3 766	
-	[X] NA	[] NA	[] NA	[]NA	[X] NA
(1+2+3)	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
1. Infractions graves		43	100	167	
<i>g</i>	[X] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures		3 929	3 635	2 045	
	[X] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires pénales		1 267	1 111	1 554	
r	[X] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : .

4.2.3Gestion des flux d'affaires - seconde instance

097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Nombre total d'affaires "autres					
que pénales" $(1+2+3+4)$	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
que penales $(1+2+3+4)$	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles (et					
commerciales) contentieuses	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[] NA
, in the second	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
(dont les affaires contentieuses					
relatives à l'exécution, si possible					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
2. Affaires non contentieuses					
(2.1+2.2+2.3)	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[] NA
(2.1 2.2 2.3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP

2.1. Affaires civiles (et					
commerciales) générales non	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA
contentieuses, par exemple des	[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
,					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
_	[X] NA	[] NA			
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[] NA				
Total ves au registre Totaler	[X] NAP				
2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[] NA				
	[X]NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux					
registres	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[]NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X]NAP
2.3. Autres affaires non					
contentieuses	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA
	[X]NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP
3. Affaires administratives					
	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[X]NA
	[] NAP				
4. Autres affaires					
	[] NA				
	[X] NAP				

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. Données fournies par les Tribunaux de 2ème instance.

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées		
Nombre total d'affaires pénales	23	108	100	30	0
(1+2+3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(11213)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	20	94	90	27	0
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

2. Infractions mineures	3 []NA []NAP	14 []NA []NAP	10 []NA []NAP	3 []NA []NAP	0 []NA []NAP	
3. Autres affaires pénales	0 [] NA	0 [] NA	0 [] NA	0	0 [] NA	
	[]NAP	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : Données fournies par les Tribunaux de 2ème instance.

4.2.4Gestion des flux d'affaires - Cour suprême



099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires "autres que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom,	[]NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[] NA				
leiauves au legisue fonciei	[X] NAP				
2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[] NA				
relatives au registre du commerce	[X] NAP				
2.2.3. Autres affaires liées aux					
registres	[] NA				
Togistion	[X] NAP				
2.3. Autres affaires non					
contentieuses	[] NA				
Contenticuses	[X] NAP				
3. Affaires administratives					
	[] NA				
	[X] NAP				
4. Autres affaires					
	[] NA				
	[X] NAP				

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

() Oui, veuillez indiquer le nombre d'affaires classées par cette procédure
()	(I) Non

Commentaires

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales					
-	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
1. Infractions graves					
1. Infractions graves	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
2. Infractions mineures					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
3. Autres affaires pénales					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

4.2.5Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques



101. Nombre d'affaires contentieuses spécifiques reçues et traitées par les tribunaux de 1ère

instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de lère instance
Divorce contentieux		135	121	36	
	[X] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Licenciement		70	105	79	
	[X] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Faillite		27	43	132	
	[X] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Vol avec violence					
Voluvee violence	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP
Homicide volontaire					
Tiomiciae voionane	[X]NA	[X] NA	[X]NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP

Commentaires Données fournies par les Tribunaux de 1ère instance.

=

101-0. Nombre d'affaires relatives aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles		Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Affaires relatives aux					
demandeurs d'asile (statut de	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
,	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
réfugié en application de la					
Convention de Genève de 1951)					
Affaires relatives au droit de					
l'entrée et du séjour des étrangers	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
i chuce et du sejour des changers	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires Ce sont les autorités publiques qui traitent les questions liées aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.

101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours relatifs : aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :

			_

101-2. Nombre d'affaires d'abus sexuels d'enfants et de pornographie enfantine reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées		
Abus sexuels d'enfants					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pornographie enfantine					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez expliquer les définitions juridiques de ces catégories d'infractions dans votre système :

102. Pourcentage des décisions ayant fait objet d'un appel, durée moyenne des procédures et pourcentage d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans pour toutes les instances, concernant des affaires contentieuses spécifiques. La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'instruction en matière pénale, ainsi que de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	Autorisation de décimales : 2	[] NA [X] NAP	Autorisation de décimales : 2			
	[] NA [X] NAP					[] NA [X] NAP
Divorce contentieux	Autorisation de décimales : 2	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	Autorisation de décimales : 2
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP
Licenciement	Autorisation de décimales : 2	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	Autorisation de décimales : 2
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP

Faillite	Autorisation de décimales : 2 [X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	Autorisation de décimales : 2 [X] NA [] NAP
Vol avec violence	Autorisation de décimales : 2 [X] NA	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	Autorisation de décimales : 2 [X] NA
Homicide volontaire	Autorisation de décimales : 2 [X] NA	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	Autorisation de décimales : 2 [X] NA [] NAP

Comme	entaires
COIIIII	ontan Co

104. C	Comment est	calculée la dur	ée moyenne de	es procédures	pour les six	catégories	d'affaires	de
la que	stion 102? V	euillez décrire	la méthode de	calcul.				

4.2.6Gestion des flux d'affaires – ministère public



105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs réponses possibles) :

- [X] diriger ou superviser les enquêtes
- [X] quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- [X] porter une accusation
- [X] soumettre l'affaire au tribunal
- [X] proposer une peine au juge
- [X] faire appel
- [X] superviser la procédure d'exécution
- [] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36!)
- [] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- [] autres attributions significatives (veuillez préciser) :

Commentaires

106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :

- [X] affaire civiles
- [X] affaires administratives

=

107. Procureurs: Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance

	Nombre d'affaires
1. Affaires pendantes au 1er janvier de l'année de référence	[X]NA []NAP
2.Affaires nouvelles/reçues	[X]NA
3.Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)	[X]NA []NAP
3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)	[X]NA []NAP
3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	[X]NA
3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière	[X]NA []NAP
3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	[X]NA []NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	[X]NA []NAP
3.2.Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	[X]NA []NAP
3.3.Affaires portées devant les tribunaux	[X]NA []NAP
4. Affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence	[X]NA

Commentaires

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été terminées par le biais de cette procédure ?

	Total	Infractions graves	Infractions mineures
Nombre total de procédures du plaider	1 106	131	975
coupable	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

les tribunaux	1 106	131	975
les tribunaux	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
Pendant la procédure judiciaire principale			
	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP
Commentaires			<u> </u>
109. Les données communiquées dans	le cadre de la	a Q107 incluent-elle	es le contentieux routier
(X)Oui			
() Non			
Commentaires			
D2. Veuillez indiquer les sources des re	éponses aux	questions de cette p	artie
Sources : Ministère Public			
Sources . Willistere Fublic			
.Carrière des juges et procureurs			
.1.Recrutement et promotion			
5.1.1Recrutement et promotion des j	uges		
110. Comment les juges sont-ils recrute	es ?		
[X] par concours (concours ouvert)			
		it	
[] par une procédure de recrutement pour des prof			
[] autre (veuillez préciser) :			
[] autre (veuillez préciser) :			les juges dans votre pay
[] autre (veuillez préciser) :	es procédure	(s) de recrutement d	
[] autre (veuillez préciser) :	es procédure	(s) de recrutement d	
[] autre (veuillez préciser) :	es procédure	(s) de recrutement d	
[] autre (veuillez préciser) :	es procédure	(s) de recrutement d	
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia
[] autre (veuillez préciser):	es procédure e prévoit l'article	(s) de recrutement d	la Justícia

[] Années d'expérience pertinentes			
[] Stage/fonctions judiciaires au sein des tr	ibunaux		
[] Validation d'un examen étatique généra	l en droit		
[X] Validation d'un examen spécifique pou	r les juges		
[] Casier judiciaire vierge			
[] Langues étrangères			
[] Conditions personnelles (relatives à l'in	tégrité)		
[] Autres			
Commentaire - Si « autres », veuillez préciser :			
110-3. Dans le cadre de ces recrut	ements, veuillez	indiquer le nombre d	e candidats aux fonctions
de juge ainsi que le nombre de rec		-	
référence:			
	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	0 []NA	0 [] NA	0 [] NA
Nombre de personnes recrutées	0 []NA	0 [] NA	0 []NA
Commentaires			
110-4. Si le nombre de candidats	a connu une baiss	e ces dernières anné	es, avez-vous adopté des
mesures pour y remédier?			
() Oui			
(X) Non			
Commentaires			
110-5. Si oui, veuillez précise	quelles mesures	ont été mises en plac	ce:
[] Augmentation des salaires			
[] Autres incitations financières			
[] Amélioration des conditions de trav	vail		
[] Diminution de la charge de travail	au début de la carrière		
[] Autres adaptations dans le cadre de	l'intégration des nouve	aux juges	
[] Autres			
Commentaire : Si « autres », veuillez préciser :			
=			•
	um la raamitamant	· log jugog gomt ile m	aamitás at nammás
111. Autorité(s) responsable(s) po		1es juges sont-11s f	ectules et nommes,
initialement, en début de carrière,	har .		

[] Une instance composée seulement	nt de juges		
[] Une instance composée seulement	nt de non juges		
[] Une instance / des instances com	posée(s) de juges et de non-juge	es	
[X] Autre			
Commentaire - Veuillez indiquer le nom nomination des juges. S'il existe plusieu concours convoqué par le Consell Super membres du Consell Superior de la Justi	rs instances impliquées, veuillez rior de la Justícia et les épreuves	z décrire leurs rôles respecti	fs: Les juges sont recrutés par
111-1. Combien de membres	s composent cette insta	nce ?	
	Total	Hommes	Femmes
Membres	5 []NA []NAP	4 []NA []NAP	1 []NA []NAP
Commentaire - Veuillez préciser quel es	t le statut de cette instance et qu	i propose/nomme ses memb	res:
111-2. Les candidats non sél	ectionnés peuvent-ils f	aire appel de la décis	sion de
recrutement/nomination?	boutomies pouvent its it	arro appor do la door	
(X)Oui			
() Non			
Commentaire - Veuillez préciser la procadministratif.	édure à suivre, l'autorité compé	tente, le moment d'exercice	du droit de recours : Recours
112. La même instance (Q.1	l 1) est-elle compétente	pour la promotion o	des juges ?
(X)Oui			
() Non			
Commentaires - Si non, quelle instance	est compétente pour la promotio	on des juges Le Consell Sup	erior de la Justicia.
113. En quoi consiste la proc	édure de promotion de	s juges : (plusieurs 1	réponses possibles)
[X] Concours/Examen	•		
[X] Evaluations individuelles précéd	lentes		
[X] Autre(s) procédure(s) (entretien	professionnel ou autre)		
[] Absence de procédure spécifique	;		
Commentaire - Veuillez préciser comme ou d'un examen) et comment est assurée mandat est de 6 ans), le rapport d'activit	e la publicité des processus de pr		
113-0. Dans le cadre des pro	cédures de promotion,	veuillez indiquer le	nombre de candidats ains
que le nombre de promotions	s effectivement effectu	ées au cours de l'ani	née de référence :

Total

Hommes

Femmes

		1	
Nombre de candidats	1	0	1
	[] NA	[] NA	[] NA
Nombre de personnes promues	1	0	1
	[] NA	[] NA	[] NA
113-1. Veuillez indiquer les critè	ères retenus pour la	n promotion d'un ju	ge (plusieurs réponses
possibles).			
[X] Les années d'expérience			
[X] Les compétences professionnelles (ou	ı/et la nerformance qualita	tiva)	

possibles).	
[X] Les années d'expérience	
[X] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)	
[] La performance (quantitative)	
[] Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)	
[] Autre(s)	
[] Aucun critère	
Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»): Le rapport d'activité et la formation.	
5.1.2Statuts, recrutement et promotion des procureurs	
115. Quel est le statut du ministère public ?	
[] Un statut indépendant en tant qu'entité distincte parmi les institutions de l'État	
[] Fait partie du pouvoir exécutif mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dan mesure)	s quelle
[] Fait partie du pouvoir exécutif (sans indépendance fonctionnelle)	
[X] Fait partie du pouvoir judiciaire mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et d quelle mesure)	ans
[] Fait partie du pouvoir judiciaire (sans indépendance fonctionnelle)	
[] Un modèle mixte (veuillez expliquer)	
[] Un autre statut (veuillez expliquer)	
Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (telles que le financement) et comme dernières sont établies (Constitution, législation etc.). De même, si « modèle mixte » ou « autre » veuillez préciser : Loi du Minister Fiscal	
115-1. Les instructions spécifiques adressées à un procureur de poursuivre ou de ne pas pours	suivre
sont-elles prohibées par la loi ou une autre réglementation?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :	
115-2. Si elles sont prohibées par la loi ou une autre règlementation, des exceptions existent-	elles?
() Oui	
(X) Non	

Commentaire - Veuillez décrire ces exceptions :

115-3. Quelle autorité peut émettre de telles instructions spécifiques ?
[] Procureur général
[] Procureur hiérarchiquement supérieur / Chef de service
[] Pouvoir exécutif
[] Autre
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-4. Quelle forme peuvent avoir ces instructions?
[] Instruction orale
[] Instruction orale avec confirmation écrite
[] Instruction écrite
[] Autre [X] NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-5. Dans ce cas, ces instructions sont-elles:
[] Délivrées en ayant demandé l'avis préalable du procureur compétent
[] Obligatoires
[] Motivées
[] Enregistrées dans le dossier
[] Autre
[X] NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-6. Quelle est la fréquence de ce type d'instructions ?
() Exceptionnelles
() Occasionnelles
() Fréquentes
() Systématiques [X]NAP
Commentaires
115-7. En cas d'instructions, le procureur peut-il s'opposer ou faire rapport à une institution ou à
un organisme indépendant?
() Oui
() Non
[X]NAP

=
116. Comment sont recrutés les procureurs ?
[X] par concours (concours ouvert)
[] par une procédure de recrutement pour des professionnels du droit expérimentés (par exemple des avocats expérimentés)
[] autre (veuillez préciser):
Commentaires Une fois le concours fini, les candidats qui ont approuvé, sont proposés par le Consell Superior de la Justícia au Governement pour être nommés. Le Procureur géneral est proposé par le gouvernement et nommé par le Consell Superior de la Justícia.
116-1. Veuillez décrire brièvement la/les procédure de recrutement des procureurs dans votre pays :
. C'est le même concours que pour les juges, mais le procureur général fait partie du Tribunal de selection. Une fois le concours fini, les candidats qui ont approuvé, sont proposés par le Consell Superior de la Justícia au Governement pour être nommés. Le Procureur géneral est proposé par le gouvernement et nommé par le Consell Superior de la Justícia.
116-2. Quels sont les conditions de recrutement des procureurs (plusieurs réponses possibles) ? [] Age
[X] Nationalité
[] Capacités physiques/psychologiques
[] Etudes générales en droit
[X] Etudes avancées en droit (Master, Doctorat)
[] Années d'expérience pertinentes
[] Stage/fonctions judiciaires au sein des tribunaux
[] Validation d'un examen étatique général en droit
[X] Validation d'un examen spécifique pour les procureurs
[X] Casier judiciaire vierge
[] Langues étrangères
[] Conditions personnelles (relatives à l'intégrité)
[] Autres
Commentaire - Si « autres », veuillez préciser :
116-3. Dans le cadre de ces recrutements, veuillez indiquer le nombre de candidats aux fonctions de procureur ainsi que le nombre de recrutements effectivement effectués au cours de l'année de

Page 87 sur 132

référence:

Commentaire - Si oui, veuillez préciser à quel organisme/institution et veuillez décrire dans quelles conditions :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	7	2	5
	[]NA	[]NA	[]NA
Nombre de personnes recrutées	3	0	3
	[]NA	[] NA	[]NA

Commentaires

116-4. Si le nombre de candidats a connu une baisse ces dernières années, avez-vous adopté des mesures pour y remédier ?

() Oui (X) Non

Commentaires

116-5. Si oui, veuillez préciser quelles mesures ont été mises en place :

[] Augmentation des salaires
[] Autres incitations financières
[] Amélioration des conditions de travail
]] Diminution de la charge de travail au début de la carrière
]] Autres adaptations dans le cadre de l'intégration des nouveaux procureurs
[] Autres

Commentaire : Si « autres », veuillez préciser

117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[] Une instance composée seulement de procureurs
[] Une instance composée seulement de non procureurs
[] Une instance composée de procureurs et de non procureurs
[]	X] Autre

Commentaire - Veuillez indiquer le nom de l'instance ou des instances responsable(s) de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs : Ils sont recrutés par le CSJ. Le concours est le même que celui des juges mais le procureur général fait partie du Tribunal de selection.

Une fois le concours fini, les candidats qui ont approuvé, sont proposés par le Consell Superior de la Justícia au Governement pour être nommés.

117-1. Combien de membres composent cette instance?

	Total	Hommes	Femmes	
Membres	5	4	1	
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose/nomme ses membres :

nomination?			
(X) Oui			
() Non			
Commentaire - Veuillez préciser la procédure à Administratif.	suivre, l'autorité comp	étente, le moment d'exercice	du droit de recours : Recours
118. La même instance (Q 117) es	t-elle compétent	e pour la promotion o	des procureurs ?
(X)Oui			
() Non, quelle instance est compétente pour	r la promotion des proc	ureurs ?	
Commentaires			
119. En quoi consiste la procédure	e de promotion d	es procureurs · (plusi	eurs rénonses nossibles)
[] Concours / Examen	de promotion d	es procureurs. (prusi	curs reponses possioles,
[X] Evaluations individuelles précédentes			
[] Autre(s) procédure(s) (entretien profession	onnel ou autre)		
[] Absence de procédure spécifique	onner ou autre)		
Commentaire - Veuillez préciser comment se dé			
concours ou d'un examen) et comment est assur 119-1. Dans le cadre des procédure		-	
que le nombre de promotions effec	_	_	
que le nombre de promodous errec			
	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	0 []NA	0 []NA	0 []NA
Nombre de personnes promues	0 []NA	0 [] NA	0 [] NA
Commentaires Soit les procureurs ont atteint le p	plus haut niveau soit ce	sont des procureurs qui n'on	t pas six ans d'ancienneté.
119-2. Veuillez indiquer les critère	es retenus pour la	a promotion d'un pro	cureur :
[X] Les années d'expérience	-	•	
[] Les compétences professionnelles (ou/et	la performance qualita	tive)	
[] La performance (quantitative)			
[] Des critères subjectifs (par exemple, l'int	tégrité, la réputation)		
[] Autre(s)			
[] Aucun critère			
Commentaires - Veuillez préciser tout comment			
	aire utile concernant le	/les critère(s) (en particulier s	si vous avez coché les cases «
performance » ou « autre(s)»): Ancienneté, rapp		_	si vous avez coché les cases «

117-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/

121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la
retraite) ?
() Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :
(X) Non
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser : Par mandats de six ans renouvelables, sauf renonciation, ou sanction disciplinaire de séparation du poste, imposition d'une peine d'inhabilitation, incompatibilité, incapacité ou retraite.
121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :
[] Pour des raisons disciplinaires
[] Pour des raisons organisationnelles
[] Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :
[X] Non
Commentaires
122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?
(X) Oui, durée de la période probatoire (en années) :1 an
() Non
Commentaires
123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?
() Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :
(X) Non
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser : La situation est similaire à celle des juges.
124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?
(X) Oui, durée de la période probatoire (en années) :1 an
() Non
Commentaires
125. Si le mandat des juges n'est pas à durée indéterminée (v. question 121), quelle est la durée du
mandat (en années) ?
[6]
[] NA
[]NAP
Commentaires
125-1. Est-il renouvelable ?

() Non			
[]NAP			
Commentaires			
126. Si le mandat des procureurs n'est	pas à durée ind	léterminée (v. ques	tion 123), quelle est la
durée du mandat (en années)?			
[6] []NA			
[]NAP			
Commentaires			
126-1. Est-il renouvelable?			
(X)Oui			
() Non			
[] NAP			
Commentaires			
E1. Veuillez indiquer les sources des r	éponses aux qu	estions de cette par	tie
Sources : Llei Qualificada de la Justicia (LQJ)			
2.Formation 5.2.1Formation des juges			
127. Types de formations proposées de	es judges :		
	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation	(X)Oui	() Oui	() Oui
d'une école de la magistrature, stage dans un	() Non	(X) Non	(X) Non
tribunal)			
Formation continue générale	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue nove des fonctions	() Noii	(X) Oui	() Oui
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires	(X) Non	() Non	(X) Non
économiques ou administratives)			
Formation continue pour des fonctions	() Oui	(X)Oui	() Oui
spécifiques de gestion (ex. présidence d'un	(X) Non		
tribunal)		() Non	(X) Non
		() Non	(X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils	() Oui (X) Non	() Non (X) Oui () Non	(X) Non () Oui (X) Non

Page 91 sur 132

(X)Oui

Formation continue à l'éthique	() Oui	(X)Oui	() Oui
_	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux	() Oui	(X)Oui	() Oui
enfants	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue à l'égalité de genre	() Oui	(X) Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non
Autre formation continue	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non

Commentaires La formation continue est obligatoire pour les juges et les procureurs, lesquels doivent obligatoirement faire un nombre de crédits pendant l'année judiciaire, ce ne sont pas les matières en soi qui sont obligatoires.

128. Fréquence de la formation continue des juges :

	Fréquence de la formation
Formation continue générale	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée

Formation continue à l'égalité de genre	[X] Régulièrement (par exemple tous
	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée
Autre formation continue	[X] Régulièrement (par exemple tous
	les ans)
	[] Occasionnellement (en fonction
	des besoins)
	[] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

128-1. Avez-vous un nombre minimal de formations obligatoires par juge :

	Par juge
Formation initiale obligatoire – nombre minimal de formations	
1 ormand mand congavore nomero minimi de romandis	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	35
	[] NA
	[] NAP
Formation initiale obligatoire – nombre minimal de jours	
romation initiale obligatorie – nomble initialiai de jours	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[X] NA
	[]NAP
Formations continues obligatoires – nombre minimal de formations par année	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	15
	I NA
	[]NAP
	[] IVAI
Formations continues obligatoires – nombre minimal de jours par année	
	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	20
	[] NA
	[] NAP

Comments

5.2.2Formation des procureurs

129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale	(X) Oui	() Oui	() Oui
	() Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue générale	(X)Oui	() Oui	() Oui
	()Non	(X) Non	(X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	()Non	(X) Non

Formation continue pour des fonctions	() Oui	(X)Oui	() Oui
spécifiques de gestion (ex. Procureur Général,	(X) Non	() Non	(X) Non
administrateur)			
Formation continue pour l'utilisation des outils	() Oui	(X)Oui	() Oui
informatiques au sein des tribunaux	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui	(X)Oui	() Oui
Tomation community at a canque	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux	() Oui	(X)Oui	() Oui
enfants	(X) Non	() Non	(X) Non
V AND VIN			
Formation continue à l'égalité de genre	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non
Autre formation continue	() Oui	(X)Oui	() Oui
Titule formation continue	(X) Non	() Non	(X) Non

Commentaires La formation continue est obligatoire pour les juges et les procureurs, lesquels doivent obligatoirement faire un nombre de crédits pendant l'année judiciaire, ce ne sont pas les matières en soi qui sont obligatoires.

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée

Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[X] Régulièrement (par exemple tous	
2 official of the far and far and for a series of the far and	les ans)	
	[] Occasionnellement (en fonction	
	des besoins)	
	[] Pas de formation proposée	
Formation continue à l'égalité de genre	[X] Régulièrement (par exemple tous	
	les ans)	
	[] Occasionnellement (en fonction	
	des besoins)	
	[] Pas de formation proposée	
Autre formation continue	[X] Régulièrement (par exemple tous	
	les ans)	
	[] Occasionnellement (en fonction	
	des besoins)	
	[] Pas de formation proposée	

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

130-1. Avez-vous un nombre minimal de formations obligatoires par procureur :

Par procureur
Valeur numerique minimale autorisée : 0
[]NA
[X]NAP
Valeur numerique minimale autorisée : 0
[]NA
[X]NAP
Valeur numerique minimale autorisée : 0
[]NA
[X] NAP
Valeur numerique minimale autorisée : 0
[] NA [X] NAP

Comments

5.2.3 Instituts de formation

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et/ou des procureurs ?

		Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Institution(s) pour les juges	[]	[]	[]

Institution(s) pour les procureurs	[]	[]	[]
Institution(s) commune(s) pour juges et procureurs	[]	[X]	[]

Commentaires

131-0. Si oui, quel est le budget exécuté de cette (ces) institution(s) ?

	Budget exécuté de l'institution pour l'année de référence, en €
Institution(s) pour les juges	
	[] NA
	[X] NAP
Institution(s) pour les procureurs	
	[] NA
	[X] NAP
Institution(s) commune(s) pour les juges et procureurs	
	[] NA
	[X] NAP

Commentaires

131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment les juges et/ou procureurs sont formés ?

. Un plan annuel de formation est approuvé par le CSJ.	

5.2.4 Nombre de formations

131-2. Nombre de formations continues disponibles et dispensées (en jours) par la/les institution(s) publique(s) responsable(s) de la formation.

	Nombre de différentes formations disponibles en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de formations dispensées en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de jours de formations dispensées en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de formations en ligne disponibles sur la plateforme e-learning de l'institution de formation (pas en direct)
Total	42	42	62	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Pour les juges	15	15	20	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Pour les procureurs	27	27	32	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP

Pour le personnel non-juge	10	10	10	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP
Pour le personnel non-procureur				
	[X] NA			
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires le responsable de la formation est le CSJ

131-3. Nombre de participants aux formations au cours de l'année de référence.

	Nombre de participants aux formations en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de participants aux formations en ligne accessibles sur la plateforme e-learning de l'institution de formation (et non en direct)
Total	885	
	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Juges	327	
0.00	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Procureurs	75	
	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Personnel non-juge	411	
1 orsomer non juge	[] NA	[X] NA
	[]NAP	[]NAP
Personnel non-procureur	72	
r	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaire

E2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : CSJ		l de la companya de
Bources . C.S.		
		l

5.3. Exercice de la profession

5.3.1Salaires et avantages des juges et procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

		en €		Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	63 959 []NA []NAP	[X]NA	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire le plus élevé d'un	103 832 [] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
juge de ce niveau, à l'exclusion du salaire du président de la cour)				
Procureur au début de sa carrière	63 959 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire le plus élevé d'un procureur de ce niveau, à l'exclusion du salaire du Procureur Général).	99 470 [] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[]NA [X]NAP	[] NA [X] NAP
ommentaire - Veuillez décrire brièvement on not be provided as deductions depend on				
	bénéficient-	ils des avantage	s complémentair	es suivants ?
	bénéficient-	ils des avantage		es suivants ?
33. Les juges et les procureurs	bénéficient-		Proc	
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite	bénéficient-	Juges () Oui	Proc () (X ()	Ureurs Oui
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite Retraite spécifique	bénéficient-	Juges () Oui (X) Non () Oui (X) Non () Oui	Proc () (X () (X	Oui) Non Oui) Non Oui Oui
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite Retraite spécifique Logement de fonction	bénéficient-	Juges () Oui (X) Non () Oui (X) Non	Proc () (X () (X () (X	Oui) Non Oui) Non
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite Retraite spécifique Logement de fonction Autre avantage financier	bénéficient-	Juges () Oui (X) Non () Oui	Proc () (X () (X () (X	Oui) Non Oui) Non Oui) Non Oui Oui) Non
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite Retraite spécifique Logement de fonction Autre avantage financier ommentaires		Juges () Oui (X) Non	Proc () (X () (X () (X	Oui) Non Oui) Non Oui) Non Oui Oui) Non
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite Retraite spécifique Logement de fonction Autre avantage financier commentaires 34. Si « autre avantage financie		Juges () Oui (X) Non	Proc () (X () (X () (X	Oui) Non Oui) Non Oui) Non Oui Oui) Non
33. Les juges et les procureurs Imposition réduite Retraite spécifique Logement de fonction Autre avantage financier ommentaires		Juges () Oui (X) Non	Proc () (X () (X () (X	Oui) Non Oui) Non Oui) Non Oui Oui) Non

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X)Oui	(X)Oui ()Non

Recherche et publication	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Arbitrage	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Consultant	() Oui	(X) Oui
	(X) Non	() Non
Fonction culturelle	(X)Oui	(X) Oui
	() Non	() Non
Fonction politique	() Oui	(X)Oui
<u> </u>	(X) Non	() Non
Médiateur	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Autre fonction	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non

137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré	
Enseignement	(X) Oui () Non	(X)Oui ()Non	
Recherche et publication	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	
Arbitrage	(X) Oui () Non	(X) Oui	
Consultant	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	
Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	
Fonction politique	() Oui (X) Non	(X)Oui ()Non	
Médiateur	() Oui (X) Non	(X)Oui ()Non	
Autre fonction	() Oui (X) Non	(X)Oui ()Non	

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour une période donnée)?

() Oui
()	X) Non

5.3.2 Institution/organe d'éthique

138. Dispo	sez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des lignes directrices
et/ou des a	vis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation
à la vie pol	itique, utilisation des médias sociaux par les juges, etc.) ?
() Oui	
(X) Non	
Commentaire -	Veuillez préciser :
138-1.	Si oui, qui sont les membres de cette institution?
() Jug	ges uniquement
() Jug	ges et représentants d'autres professions juridiques
() Au	tre, veuillez préciser :
Commentaires	
138-2.	Les lignes directrices et/ou avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public
?	
() Ou	ii
() No	on .
Commentaire -	Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les lignes directrices et/ou avis, etc.
138-2-1 référen	1. Combien de lignes directrices et/ou avis ont été rendus au cours de l'année de ce ?
[[]NA]
Commentaire -	Veuillez préciser quelles ont été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou avis
138-3. Dis	posez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des lignes
directrices	et/ou des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par
exemple, p	articipation à la vie politique, utilisation des médias sociaux par les procureurs, etc.)?
() Oui	
(X) Non	
Commentaire :	Veuillez préciser
138-4.	Si oui, qui sont les membres de cette institution?
() Pro	ocureurs uniquement
() Pro	ocureurs et représentants d'autres professions juridiques
() Au	tre, veuillez préciser :

138-5. Les li	gnes directrices et/ou avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public
?	
() Oui	
() Non	
Commentaires - Veuill	ez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.
138-5-1. Cor référence ?	nbien de lignes directrices et/ou avis ont été rendus au cours de l'année de
[] NA	
Commentaire - Veuille	z préciser quelles ont été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou avis
5.4.Procédures di	sciplinaires
5.4.1Autorités r	responsables des procédures disciplinaires et des sanctions
- -	gager des procédures disciplinaires contre les juges (réponses multiples possibles)
?	
[X] Justiciables	
	rné ou supérieur hiérarchique
[] Cour suprême	
	eur de la magistrature
[] Tribunal discip	
[] Autorité discipl	
[] Médiateur (Om	budsman)
[] Parlement	
	if (veuillez préciser):
,	préciser) :
[] Ceci n'est pas p	OSSIBLE
Commentaires	
141. Qui peut en	gager des procédures disciplinaires contre les procureurs (plusieurs réponses
possibles):	
[X] Citoyens	
[] Chef de l'unité	organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[X] Procureur géné	ral/Procureur d'Etat
[X] Conseil supérie	eur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
[] Tribunal discipa	linaire
[] Autorité discipl	inaire

[] Médiateur (Ombudsman)			
[] Organisme professionnel			
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :			
[] Autre (veuillez préciser) :	·····		
[] Ceci n'est pas possible			
Cor	mmentaires			
14	2. Quelle autorité détient le pouvoir disciplina	ire à l'encontro	e des juge	es (plusieurs réponses
po	ssibles) ?			
[] Tribunal			
[] Cour suprême			
[X] Conseil supérieur de la magistrature			
[] Tribunal ou autorité disciplinaire			
[] Médiateur (Ombudsman)			
[] Parlement			
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :			
[] Autre (veuillez préciser) :	•••••		
Cor	mmentaires			
14	3. Quelle autorité détient le pouvoir disciplina	ire à l'encontro	e des proc	cureurs (plusieurs réponses
po	ssibles) ?			
[] Cour Suprême			
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique			
[] Procureur général/Procureur d'Etat			
[X] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la m	agistrature)		
[] Tribunal ou autorité disciplinaire			
[] Médiateur (Ombudsman)			
[] Organisme professionnel			
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :			
[] Autre (veuillez préciser) :	•••••		
Cor	mmentaires			
5.4	1.2Nombre de procédures disciplinaires et d	de sanctions		•
1 1	4. Nambra da procéduras disciplinaires intent	áas durant l'ans	sáa da máf	Grango à l'angontre des
	4. Nombre de procédures disciplinaires intente			
	ges et des procureurs. (Si la procédure discipli			-
	anquements, veuillez ne compter ces procédur	es qu'une seule	- 1018, pot	n ie manquement
נזק	incipal.)	_		
		Juges		Procureurs

Page 102 sur 132

Nombre total (1+2+3+4)	0	0	
,	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
1. Faute déontologique	0	0	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
2. Insuffisance professionnelle	0	0	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
3. Délit pénal	0	0	
-	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
4. Autre	0	0	
	[] NA	[] NA	
	[]NAP	[] NAP	

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
NT1	0	0
Nombre total (total 1 à 10)	U [] NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP
1. Réprimande	0	0
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
2. Suspension	0	0
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
	0	0
3. Retrait d'une affaire		
	[]NA	[]NA
	[] NAP	[] NAP
4. Amende	0	0
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
5 Diminution de coloine temponoire	0	0
5. Diminution de salaire temporaire	[] NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP
6. Rétrogradation de poste	0	0
_	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
7 Mystation accompanies a done yn gytha thibynal	0	0
7. Mutation géographique dans un autre tribunal	[] NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP
8. Démission	0	0
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
9. Autre	0	0
7. Auuc	[] NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP

10. Révocation	0 []NA []NAP	[]	0 []NA []NAP	
Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en p	existe une disparité import	1		
E3. Veuillez indiquer les sources des	réponses aux ques	tions de cette partie	;	
Sources : CSJ				
6.Avocats				
6.1. Profession d'avocat				
6.1.1Statuts de la profession d'avoc	cat		•	
146. Nombre d'avocats exerçant dan	s votre pays:			
	Total	Hommes	Femmes	
Nombre d'avocats	225 []NA	108	117 []NA	
Commentaires				
147. Ce nombre inclut-il la catégorie	« conseiller juridio	que » (« solicitor/in-	-house counsellor ») qu	
ne peut pas représenter de clients en	justice ?			
Oui ()				
Non (X)				
Commentaires				
148. Nombre de conseillers juridique	es qui ne peuvent pa	as représenter de cli	ents en justice:	
[]				
[] NA [X] NAP				
Commentaires				
=			•	
149. La représentation légale devant	les tribunaux est-el	le exclusivement ex	xercée par les avocats	
(plusieurs réponses possibles) pour le			p.m. 200 w. 00000	
_	Première instance	Deuxième instance	Cour suprême	

			I	
Affaires civiles	() Oui, toujours	(X) Oui, toujours	() Oui, toujours	
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	
	affaires	affaires	affaires	
	(X) Non	() Non	() Non	
	[] NAP	[] NAP	[X] NAP	
Affaires de licenciement	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours	() Oui, toujours	
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	
	affaires	affaires	affaires	
	() Non	() Non	() Non	
	[] NAP	[] NAP	[X]NAP	
Affaires pénales - Défendeur	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours	() Oui, toujours	
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	
	affaires	affaires	affaires	
	() Non	() Non	() Non	
	[]NAP	[] NAP	[X]NAP	
Affaires pénales - Victime	() Oui, toujours	() Oui, toujours	() Oui, toujours	
_	(X) Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	
	affaires	affaires	affaires	
	() Non	(X) Non	() Non	
	[]NAP	[] NAP	[X]NAP	
Affaires administratives	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours	() Oui, toujours	
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	
	affaires	affaires	affaires	
	() Non	() Non	() Non	
	[]NAP	[] NAP	[X]NAP	
Commentaire - Veuillez apporter toutes précisions util	les concernant le contenu de	es droits exclusifs des avoc	ats:	

149-0. Si d'autres que les avocats peuvent représenter un client devant les tribunaux, veuillez préciser qui :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Membre de la famille	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Personne concernée elle-même	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	() Non	() Non	(X) Non
Syndicat	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	() Non	() Non	(X) Non
Autres	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	() Non	() Non	(X) Non

Si « Autres », veuillez préciser. De plus, pour les catégories sélectionnées, veuillez préciser quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s) :

149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il exercer d'autres activités ?

Г	1	۸.	٠.:-	-:+4		taria	1.
		A (.11/	/110	11()	іягта	10

[X] Arbitrage/médiation
[X] Mandataire
[] Syndic de copropriété
[] Agent immobilier
[X] Autres (veuillez préciser) :de façon séparée
Commentaires
149-2. Les avocats professionnels peuvent avoir le statut de :
[X] Avocat indépendant
[X] Avocat salarié
[] Avocat d'entreprise
Commentaires
150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :
[X] un barreau national
[] un barreau régional
[] un barreau local
Commentaires
151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession
d'avocat?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire:
152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?
() Oui
(X) Non
Commentaires La formation est obligatoire pour les représentations d'office et les gardes
153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain
niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources : Barreau des avocats d'Andorre

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	4 []NA
	[]NAP
1. Faute déontologique	1
	[] NA
	[] NAP
2. Insuffisance professionnelle	
	[X] NA
	[] NAP
3. Délit pénal	
-	[X] NA
	[]NAP
4. Autre	3
	[] NA
	[]NAP
•	
Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : Archivé 162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.	
•	Nombre de sanctions
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.	Nombre de sanctions
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.	
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.	4
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4 []NA
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.	4 []NA
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4 []NA []NAP
.62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande	4 []NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande	4 []NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande	4 []NA []NAP [X]NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension	4 []NA []NAP [X]NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension	4 []NA []NAP [X]NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension	4 []NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension 3. Retrait d'une affaire	4 []NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension 3. Retrait d'une affaire	4 []NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension 3. Retrait d'une affaire	4 []NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP 1
62. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5) 1. Réprimande 2. Suspension 3. Retrait d'une affaire 4. Amende	4 []NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP [X]NA []NAP 1 []NAP
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4 [] NA [] NAP [X] NA [] NAP [X] NA [] NAP [X] NA [] NAP

et

Page 108 sur 132

161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est

intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule

[X] Une instance professionnelle

fois, pour le manquement principal.)

[] Autre (veuillez préciser):

Commentaire Le juge , aprés l'ordre des avocats qui est l'instance professionnelle

7. Médiation conduite ou renvo des litiges	yée par le tribu	nal et autres m	esures alternati	ves de règlement
7.1. Médiation conduite ou renvo	yée par le tribur	nal		
7.1.1Précisions sur la médiation	on conduite ou	renvoyée par le	tribunal	•
163. Existe-t-il des processus de judiciaire ?	médiations con	duite ou renvoye	ée par le tribunal	l dans le système
() Non				
Commentaires Médiation que favorise le Tril	ounal mais qui 'est pas	obligatoire		
163-1. Dans certains domaines, médiateur ?		iaire prévoit-il la	a médiation obli	gatoire avec un
[] Avant/à la place de la procédure deva				
Ordonnée par le tribunal, le juge, le p	rocureur ou une autorit	té publique dans le cad	re d'une procédure jud	iciaire en cours
[] Pas de médiation obligatoire Commentaires - Si la médiation obligatoire e	xiste, veuillez préciser	quels sont les domaine	es concernés :	
163-2. Dans certains domaines,	le système jurid	ique prévoit-il de	es séances d'info	ormation
obligatoires avec un médiateur?				
() Oui				
(X) Non				
Commentaires -Si les séances d'information	obligatoires existent, v	euillez préciser quels s	ont les domaines conc	ernés :
164. Veuillez préciser, par type renvoyée par le tribunal?	d'affaires, qui fo	ournit des service	es de médiation	conduite ou
	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
1		1, , , , ,	1	

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	(X)Oui	() Oui () Non	() Oui () Non	() Oui () Non
	[] NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X] NAP
Affaires familiales	(X)Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non [] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP
Affaires administratives	(X)Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	() Non	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP
Affaires liées au droit du travail, y	(X)Oui	() Oui	() Oui	() Oui
compris les licenciements	() Non [] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP

	(X) Oui () Non	() Oui () Non	() Oui () Non	() Oui () Non
Affaires liées aux consommateurs	() Oui	() Oui	() Oui	[X] NAP
	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP
mmentaires				
55. Est-il possible de bénéfici	or do l'oido in	dicioire lors de	s mádiations con	duitas ou ranvovás
r le tribunal ou de bénéficier	•			duites ou tenvoyed
() Oui	Si di	de cop per vice.	•	
() Non				
[X]NAP				
ommentaires - Si oui, veuillez préciser :				
				•
66. Nombre de médiateurs ac	crédités ou em	egistrés pour e	exercer la médiation	on conduite ou
nvoyée par le tribunal:		1		
	Total	H	Iommes	Femmes
Nombre de médiateurs				
Nombre de médiateurs	[X] NA	[:	X] NA 1 NAP	[X] NA [1 NAP
	[X] NA [] NAP]	X] NA] NAP	[X]NA []NAP
ommentaires	[]NAP] NAP	[]NAP
ommentaires 66-1. Veuillez décrire les exig	gences et la pro	océdure pour d	NAP evenir médiateur	accrédité ou
ommentaires 56-1. Veuillez décrire les exig aregistré dans votre pays (étue	gences et la pro	océdure pour d	NAP evenir médiateur	accrédité ou
ommentaires 56-1. Veuillez décrire les exig aregistré dans votre pays (étue	gences et la pro	océdure pour d	NAP evenir médiateur	accrédité ou
ommentaires 56-1. Veuillez décrire les exignregistré dans votre pays (étue.)? . Selon la loi 3/2018 sur la médiation, officielles andorran ou reconnu dans la	gences et la prodes requises, e	cedure pour description of the content of the conte	evenir médiateur dessionnelle, procéstitulaires d'un diplôme de la médiation, ou s'ils	accrédité ou d'accréditati d'études supérieures sont en possession d'un
ommentaires 66-1. Veuillez décrire les exignregistré dans votre pays (étuete.) ? . Selon la loi 3/2018 sur la médiation,	gences et la prodes requises, e	ent exercer s'ils sont rre dans le domaine onnu dans la Principa	evenir médiateur dessionnelle, procéditiulaires d'un diplôme de la médiation, ou s'ils auté d'Andorre dans tout	accrédité ou d'accréditation d'études supérieures sont en possession d'un e autre discipline s'ils ont
ommentaires 56-1. Veuillez décrire les exignregistré dans votre pays (étuec.)? . Selon la loi 3/2018 sur la médiation, officielles andorran ou reconnu dans la diplôme officiel d'enseignement supéri suivi une formation universitaire comple	gences et la prodes requises, e	ent exercer s'ils sont rre dans le domaine onnu dans la Principa	evenir médiateur dessionnelle, procéditiulaires d'un diplôme de la médiation, ou s'ils auté d'Andorre dans tout	accrédité ou d'accréditation d'études supérieures sont en possession d'un e autre discipline s'ils ont
ommentaires 56-1. Veuillez décrire les exignregistré dans votre pays (étuec.)? . Selon la loi 3/2018 sur la médiation, officielles andorran ou reconnu dans la diplôme officiel d'enseignement supéri suivi une formation universitaire compl	gences et la prodes requises, e	ent exercer s'ils sont rre dans le domaine onnu dans la Principa	evenir médiateur dessionnelle, procéditiulaires d'un diplôme de la médiation, ou s'ils auté d'Andorre dans tout	accrédité ou d'accréditation d'études supérieures sont en possession d'un e autre discipline s'ils ont
ommentaires 56-1. Veuillez décrire les exignregistré dans votre pays (étuec.)? . Selon la loi 3/2018 sur la médiation, officielles andorran ou reconnu dans la diplôme officiel d'enseignement supéri suivi une formation universitaire compl	gences et la prodes requises, e	ent exercer s'ils sont rre dans le domaine onnu dans la Principa	evenir médiateur dessionnelle, procéditiulaires d'un diplôme de la médiation, ou s'ils auté d'Andorre dans tout	accrédité ou sidure d'accréditation d'études supérieures sont en possession d'un e autre discipline s'ils on
officielles andorran ou reconnu dans la diplôme officiel d'enseignement supéri suivi une formation universitaire compl	gences et la prodes requises, e	ent exercer s'ils sont rre dans le domaine dans le domaine dans le domaine de dans le domaine de	evenir médiateur dessionnelle, procéde la médiation, ou s'ils de la médiation d'au moins la médiateur des la médiateur des la médiateur de la médiateur des la médiateur des la médiateur de la médiateur de la médiateur de la médiation d'au moins la médiation d'au médiation d'au moins la médiation d'au moins la médiati	accrédité ou d'accréditation d'études supérieures sont en possession d'un e autre discipline s'ils ont

Total $(1+2+3+4+5+6+7)$			
(= : = : = : : : : : : : : : : : : : : :	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[]NAP
1. Affaires civiles et commerciales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Affaires familiales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2 A CC-: A::			
3. Affaires administratives	F 37 1 3 1 A	F 37 1 31 A	F 37 1 31 A
	[X] NA	[X]NA	[X]NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
4. Affaires liées au droit du travail, y compris			
	[X] NA	[X]NA	[X] NA
les licenciements	[] NAP		[]NAP
	[] IVAI	[] NAI	[] IVAI
5. Affaires pénales			
	[X]NA	[X]NA	[X]NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
	()	[]	[]
6. Affaires liées aux consommateurs			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
7. Autres affaires			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires -	Vanillaz	indianar	10	cource	
Commentaires -	veumez	marquer	Ia	source	

=

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

- [X] la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- [X] l'arbitrage
- [X] la conciliation (si différente de la médiation)
- [] d'autres mesures alternatives de règlement des litiges (veuillez spécifier) :

Commentaires

G1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Source	:	CSJ	Avocats
--------	---	------------	---------

8. Exécution des décisions de justice

8.1. Exécution des décisions en matière civile

8.1.1 Nombre d'agents d'exécution, statut et mandat

169. Nombre et type d'agents d'exécution dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes	
Total (1+2+3+4)	3	1	2	
13.00 (2.2.5.1)	[] NA	[] NA	[] NA	
1. Profession libérale réglementée par les	3	1	2	
autorités publiques	[] NA	[] NA	[] NA	
autorites publiques	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
2. Agents d'exécution attachés à une institution	ı			
publique (fonctionnaires payés par l'Etat)	[] NA	[] NA	[] NA	
publique (Toncuomanes payes par 1 Etat)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
3. Juges				
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
4. Autres				
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser le statut et les compétences de ces agents d'exécution :

170. Quelles sont les conditions d'accès à la profession d'agent d'exécution (plusieurs réponses possibles) ?

Γ	X	1	diplôme	

- [] expérience professionnelle
- [X] examen spécifique
- [X] procédure de nomination par l'Etat
- [X] formation initiale
- [X] autre

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser : Autres; concours de mérites.

171. Le mandat des agents d'exécution est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

(X)) (u1,	veuille	z ind	ıquer	l'age	de.	la	mise	en	retraite	ob	ligatoire	:	65)
-----	-----	-----	---------	-------	-------	-------	-----	----	------	----	----------	----	-----------	---	----	---

() Mon	V01111107	indianor	la duráa	du mandat .	'	

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser : Révocation par sanction disciplinaire.

8.1.2 Activités/ domaines de compétences

171-1. A quelles informations du débiteur l'agent d'exécution a-t-il accès au début de la procédure d'exécution ?

	Accès à l'information	Accès numérique direct à l'information
Adresse	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non

Date de naissance	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Etat civil	(X)Oui	(X)Oui
LIGHT OLVII	() Non	() Non
	()14011	() IVOII
Cohabitant	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Employant	(X)Oui	(X)Oui
Employeur	` '	` ′
	() Non	() Non
Véhicule automobile	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
D: 11	(V) O :	(V) O:
Biens meubles	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Biens immeubles	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Compte bancaire	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Procédures d'exécution déjà en cours contre le débiteur	(X)Oui	(X)Oui
1 1000dates a oxionation deja en cours contro le deciteur	() Non	() Non
Procédures d'insolvabilité (faillites, réorganisations	(X)Oui	(X)Oui
judiciaires, règlement collectif de dettes,)	() Non	() Non
	() Oui	() Oui
Autre	` '	` '
	(X) Non	(X) Non

Commentaires - Si "Autre", veuillez préciser :

171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
Saisie des biens meubles corporels	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisies conservatoires des biens meubles corporels	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non
Saisie des immeubles	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non

Saisie conservatoire des immeubles	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme	() Oui, exclusivement exercée par les
d'argent	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Saisies des rémunérations	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Saisies des véhicules terrestres à moteur	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Mesures d'expulsion	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution () Non
	[]NAP
Saisies des bateaux et des navires	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution () Non
	[]NAP
Saisie des aéronefs	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les agents d'exécution
	(X) Non []NAP
Saisie des avoirs dématérialisés (par ex. cryptomonnaie)	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non []NAP
	L J AA

Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution () Non
	[]NAP
Vente des parts sociales	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
Autres	() Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les agents d'exécution
	() Non
ommentaires	
71-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quel	les sont les autres activités pouvant être
xercées par les agents d'exécution?	•
[X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires	
[X] Recouvrement de créances	
[X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volont	taires
[X] Séquestres	
[X] Constats	
[] Service des audiences auprès des juridictions	
[] Conseils juridiques	

8.1.3 Formation et TIC

[X] Procédures de faillites

[] Missions confiées par le juge

] Administrateur d'immeubles

[] Représentation des parties devant les juridictions

[] Rédaction des actes sous-seings privés

172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ?

(2	X)	Oui
()]	Non

[] Autres

Commentaires

Commentaires

172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents
d'exécutions?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-3. Le système de formation continue comprend-il dans son contenu également les TIC (liées
aux procédures d'exécution) ?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-4. Votre pays a-t-il instauré la signification et/ou notification électronique ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
172-5. Le développement de nouvelles technologies a-t-il un effet sur les différentes étapes de la
procédure d'exécution ?
() Oui
(X) Non
Comentaire - Veuillez expliquer :
8.1.4 Frais
174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
175-1. Les honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution sont-ils librement
négociés ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
175-2. Qui doit procéder au payement de ces honoraires réclamés en cas de succès de la procédure
d'exécution?
[X] Le débiteur
[] Le créancier
[] Autre – veuillez préciser

Page 116 sur 132

\sim						
C_{ℓ}	m	m	AT	1ta	11	PC

176. La loi énonce-t-elle des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
H0. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Source : Réglement d'honoraires
8.1.5 Organisation de la profession et efficacité des services
177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?
[] une instance professionnelle
[X] le juge
[X] le ministère de la Justice
[] le procureur
[] autre (veuillez préciser):
Commentaires
181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues
contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution est
conduite par l'agent d'exécution?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?
Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.

Page 117 sur 132

[] pratiques illégales	
[] supervision insuffisante	
[] coût excessif	
[] défaut de comportement éthique de l'agent d'exécution	
[X] autre (veuillez préciser) :Plainte au niveau de la procédure	
ommentaires	
85. Existe-t-il un système mesurant la durée des proc	édures d'exécution :
	Existence du système
pour les affaires civiles	() Oui (X) Non
pour les affaires administratives	() Oui
pour les arraires auministratives	(X) Non
86. Pour un jugement concernant un recouvrement de gnification et/ou notification aux parties habitant dar	-
86. Pour un jugement concernant un recouvrement de gnification et/ou notification aux parties habitant dar	-
() entre 6 et 10 jours (X) entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser) :	-
86. Pour un jugement concernant un recouvrement de ignification et/ou notification aux parties habitant dan eule option possible) () entre 1 et 5 jours () entre 6 et 10 jours (X) entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser) :	s la ville du siège de la juridiction ? (Une la siège de la sièg
86. Pour un jugement concernant un recouvrement de agnification et/ou notification aux parties habitant dan eule option possible) () entre 1 et 5 jours () entre 6 et 10 jours (X) entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser): []NA ommentaires 87. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'errocédure disciplinaire est intentée sur la base de plusi	s la ville du siège de la juridiction ? (Une la siège de la siège de la juridiction ? (Une la siège de la sièg
86. Pour un jugement concernant un recouvrement de ignification et/ou notification aux parties habitant dan eule option possible) () entre 1 et 5 jours () entre 6 et 10 jours (X) entre 11 et 30 jours () plus (veuillez préciser):	s la ville du siège de la juridiction ? (Une nontre des agents d'exécution. (Si la eurs manquements, veuillez ne compter acipal.) Nombre de procédures disciplinaires

[] absence de toute exécution

] manque d'information

] durée excessive

[] non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques

2. Pour insuffisance professionnelle	0 [] NA
	[]NAP
3. Pour délit pénal	0
	[] NA [] NAP
. Autre	0
	[] NA
ommentaires - Si « autre », veuillez préciser :	[] NAP
38. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des	agents d'exécution :
50. I tomoro de Banedons prononcees a i encontre des	Nombre de sanctions prononcées
Jombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	1
	[]NA
DC 1 - 1	[] NAP 0
. Réprimande	[] NA
	[] NAP
2. Suspension	0 [] NA
	[]NAP
. Retrait d'une affaire	0
	[]NA []NAP
	[]
Amende	1
Amende	1 []NA
	[] NA [] NAP
	[] NA
	[]NA []NAP 0
ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité important de sanctions, veuillez en indiquer les raisons :	[] NA [] NAP 0 [] NA [] NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée
5. Autre commentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité important de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG	[] NA [] NAP 0 [] NA [] NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée
5. Autre ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que	[] NA [] NAP 0 [] NA [] NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée
ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG	[] NA [] NAP 0 [] NA [] NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée
S. Autre Sommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG 2. Exécution des décisions pénales	[]NAP 0 []NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée estions de cette partie
5. Autre ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que	[]NAP 0 []NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée stions de cette partie
ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG 2. Exécution des décisions pénales 2. 1 Fonctionnement de l'exécution des décisions pe	[]NAP 0 []NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée estions de cette partie
S. Autre Sommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG 2. Exécution des décisions pénales	[]NAP 0 []NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée stions de cette partie
ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG 2. Exécution des décisions pénales 2. 1 Fonctionnement de l'exécution des décisions per 89. Quelle autorité est chargée de l'exécution des décisions per	[]NAP 0 []NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée stions de cette partie
ommentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité import nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : 1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux que Source : SAIG 2. Exécution des décisions pénales 2. 1 Fonctionnement de l'exécution des décisions pe	[]NAP 0 []NAP tante entre le nombre de procédures disciplinaires initiée stions de cette partie

i, quel est le taux de recouvrement ? de 50%	
_ %	
_	
, quel est le taux de recouvrement ?	
ux de recouvrement effectif?	
re d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études perm	ettan
uillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).	
é (veuillez préciser) :	
cution	
itentiaire et de probation	

9.

9.1.1 Nombre, statut et mandat des notaires

192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes	
TOTAL (1+2+3+4)	5	4	1	
,	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité				
_ ` `	[] NA	[] NA	[] NA	
publique)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
2. Officiers publics nommés par l'Etat	5	4	1	
•	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)				
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
4. Autre				
1. 1 2002	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	

Commentaire - Si « autre » veuillez préciser le statut ou si « Officiers publics nommés par l'Etat » veuillez indiquer quel ministère est principalement engagé dans la procédure de nomination. Ministère de l'intérieur.

192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (plusieurs réponses possibles)

[] expérience professionnelle	
[X] examen spécifique	
[X] procédure de nomination par l'Etat	
[X] formation initiale	
[] autre (veuillez préciser):	
Commentaires	
192-2. Le mandat des notaires est-il à durée i	indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge offici
de la retraite) ?	
[X] oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obliga	atoire :65
[] non, veuillez indiquer la durée du mandat :	
Commentaires - existe-t-il des exceptions (par example la révo	ocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser : Sanctions.
nvalidité demission	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
9.1.2 Activités/ domaines de compétences	
	•
194. Quel type de fonctions exercent les nota	aires (plusieurs réponses possibles) ?
	Veuillez sélectionner une option
Authentification	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires () Non
	[]NAP
Certification des signatures	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires
	() Non
	[]NAP
Médiation	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires
	() Non
	[X] NAP
Prestation de serments	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires () Non
	() INOI

[X] diplôme

Procédures judiciaires non contentieuses (par exemple, agir en tant que commissaire du tribunal dans un dossier de succession, divorce, partage de succession, veuillez préciser)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non [] NAP
Agir en tant que fonctionnaire d'Etat (par exemple, célébrer un mariage, veuillez préciser)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non [] NAP
Autres fonctions judiciaires (par exemple ordre de paiement)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non
Enchères publiques	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non [] NAP
Autres (par exemple collecter des impôts, gérer des registres)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non [] NAP
Commentaire - Si « autre », veuillez préciser. Veuillez indiquer toute précision utile co otaires ou au contraire les autres organes ayant également des compétences pour les ac	

194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses possibles)?

[X] Transaction immobilière

[X] Droit de la famille

[X] Droit des successions

[] Droit des sociétés

] Contrôle de la régularité des jeux de hasard

[X] Protection des personnes vulnérables

[X] Autres

Commentaires Reconnaissance des enfants, actes de présence, d'incorporation au protocole

9.1.3 TIC, organisation de la profession et formation

194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes TIC spécialisés dans leur activité ?

[X] Dans leurs relations avec l'Etat (par exemple, tribunaux, re	gistres, chambres de commerc	e, autorites riscares)
[X] Dans leurs relations avec leurs clients		
[X] Dans leurs relations avec d'autres notaires (par exemple, vi	idéoconférence, système d'écl	nange de documents)
ommentaires		
94-4. Quels sont les registres informatisés que	les notaires peuvent	consulter?
[X] Registre foncier		
[X] Registre du commerce		
[X] Registre de l'état civil/ de la population		
[X] Registre en matière de droit des successions/ en matière fai	miliale	
[] Tout autre registre (veuillez préciser)		
[] Aucun		
ommentaires		
94-5. Existe-t-il des registres/infrastructures de	e registres gérés par le	e notaries ?
(X)Oui	_	
(11) 641		
Onne () Non Onne l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonce 94-6. Dans quels registres informatisés les note		
() Non ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonce 94-6. Dans quels registres informatisés les note		ifier les données (directe
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonc 94-6. Dans quels registres informatisés les not u indirectement via une demande en ligne)?	aires peuvent-ils mod Modification directe	Modification indirecte via une demande en ligne
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonc 94-6. Dans quels registres informatisés les not u indirectement via une demande en ligne)?	Modification directe (X) Oui () Non	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions quels registres informatisés les nots u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier	Modification directe (X) Oui () Non	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions de la commentaire - Dans quels registres informatisés les nots u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier	Modification directe (X) Oui () Non [] NAP () Oui (X) Non	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non []NAP (X) Oui () Non
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonce 94-6. Dans quels registres informatisés les note u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier Registre du commerce	Modification directe (X) Oui () Non []NAP () Oui (X) Non []NAP	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non []NAP (X) Oui () Non []NAP
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonce 94-6. Dans quels registres informatisés les note u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier Registre du commerce	Modification directe (X) Oui () Non [] NAP () Oui (X) Non	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non []NAP (X) Oui () Non
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions quels registres informatisés les nots u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier Registre du commerce Registre de l'état civil/ de la population	Modification directe (X) Oui (Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (NAP	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non []NAP (X) Oui () Non []NAP () Oui () Non []NAP
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions de la population Par l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions de la population Registre de l'état civil/ de la population Registre en matière de droit des successions/ en matière	Modification directe (X) Oui (Non) NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions de la population Par l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions de la population Registre de l'état civil/ de la population Registre en matière de droit des successions/ en matière	Modification directe (X) Oui (Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (NAP	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui (X) Non [] NAP (X) Oui
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions quels registres informatisés les nots u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier Registre du commerce Registre de l'état civil/ de la population Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale	Modification directe (X) Oui (Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui (X) Non [] NAP (X) Oui (X) Non [] NAP (X) Oui () Oui (X) Non [] NAP (X) Oui () Oui () Oui () Oui () Oui () Oui () Oui
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions quels registres informatisés les nots u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier	Modification directe (X) Oui (Non) NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (Oui (X) Non NAP (NAP	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui () Non [] NAP (X) Oui () Non [] NAP () Oui (X) Non [] NAP (X) Oui (X) Non [] NAP (X) Oui (X) Non [] NAP
ommentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser : Registre fonctions quels registres informatisés les nots u indirectement via une demande en ligne)? Registre foncier Registre du commerce Registre de l'état civil/ de la population Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale	Modification directe (X) Oui (Non Non NAP (Oui (X) Non	Modification indirecte via une demande en ligne (X) Oui (Non) Non NAP (X) Oui (Non) Non NAP (X) Non NAP (X) Non NAP (X) Oui (X) Non NAP

Commentaires

=

194-7. Quels sont les outils TIC utilisés par les notaires dans leurs relations avec leurs clients ?
[X] Vidéoconférence (par exemple, conseils numériques)
[] Acte électronique
[X] Identification numérique
[X] Archivage numérique
[] Autre, veuillez préciser
[] Aucun
Commentaires
194-8. Qui est responsable pour gérer les archives numériques ?
[X] Notariat/ organisme professionnel
[] Autres autorités publiques
[] Autre entité (veuillez préciser)
Commentaires
195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs
options possibles)?
[] une instance professionnelle
[X] le tribunal
[X] le ministère de la Justice
[X] le procureur
[] autre (veuillez préciser) :
Commentaires
196-1. Existe-t-il un système de formation continue générale pour les notaires ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
196-2. Les notaires bénéficient-ils d'une formation en matière de :
Oui

	Oui	Non
Droit européen	(X)	()
Droit d'un autre Etat membre (programmes de formation transfrontaliers)	(X)	()

Sources	: Chambre des notaires
10 5	
-	s judiciaires
10.1.Profe	ssion d'expert judiciaire
10.1.1Sta	tuts des experts judiciaires
	s votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des es judiciaires (plusieurs réponses possibles) :
[X] Expe et d'impartiali	rts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers le tribunal par une obligation d'indépendance té
[X] Expe	rts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties
[] Autre	s systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser
Commentaire	e - Veuillez préciser qui propose et qui nomme un expert dans une affaire déterminée.
202-1. Ex	xiste-t-il des listes ou toute autre forme d'enregistrement officiel, pour les experts ?
(X)Oui	
() Non	
Commentaire	es
202-1	-1. Si oui, la liste est-elle établie au plan (plusieurs réponses possibles):
[X]	national
[]	par circonscription administrative ou état fédéré
[]	par circonscription judiciaire
[X]	autre
	e - Veuillez fournir tout autre commentaire concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : e-t-il serment ? comment sont évaluées ses compétences ? par qui ?) : Convention avec les experts catalans.
202-1	-2. Ces listes sont-elles accessibles au public :
()(Dui sur Internet
(X)	Oui
()	Non

Commentaire - Si oui, veuillez indiquer les types (par exemple, cours traditionnels, e-learning, webinaire) et les grands thèmes des

Page 125 sur 132

Le ministère de la Justice	
[] Les tribunaux	
[] Un organe administratif	
[] Un organisme indépendant (association d'experts judic	riaires)
[X] Autre	
Commentaire - Veuillez préciser également les critères d'enre	gistrement : le CSJ
202-3. L'enregistrement des experts judiciais	es est-il limité dans le temps ?
(X) Oui, pour combien de temps1 an	
() Non	
Commentaires	
202-4. Dans une affaire, peut-on désigner un	expert non inscrit sur la liste ou non enregistré?
(X)Oui	
() Non	
Commentaire - Si oui, dans quels cas ? Dans le cas où il n'y a	pas d'expert en Andorre.
203. Le titre d'expert judiciaire est-il protége	કું ?
() Oui	
(X) Non	
Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi cons	siste cette protection :
203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation	
	Obligation de formation
Formation initiale	() Oui
	(X) Non
Formation continue	() Oui (X) Non
Commentaires	
203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle	>:
[] la procédure judiciaire	
[] le métier de l'expert	
[] autre	
Commentaires	
=	
204. La fonction d'expert judiciaire est-elle	réglementée par des normes juridiques?
(X)Oui	
() Non	
	Page 126 sur 132

Commentaires Selon la Loi 24/2018, du 18 octobre, sur le Code de procédure civile, en particulier l'article 211, au cours du mois de janvier de chaque année, les associations professionnelles ou entités similaires doivent remettre au Conseil supérieur de la justice une liste des professionnels qui font partie de l'entité en question et sont disposés et ont les capacités nécessaires pour agir en tant qu'experts devant les tribunaux. La liste des experts est ordonnée en fonction de la spécialité scientifique, technique, artistique ou pratique des dits experts, liste qui est approuvée par le Conseil supérieur de la justice moyennant d'un accord, aprés que le président du Tribunal de Batlles et le président du Tribunal Supérieur de la justice aient présenté leur rapport.

204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est confiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?

(X) Oui	
() Non	

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

205. Nombre d'experts judiciaires accrédités ou enregistrés :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'experts	116	87	29
	[]NAP	[]NAP	[]NAP

Commentaires

206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
Total (1+2+3+4)	
([X] NA
	[] NAP
1.Affaires civiles et commerciales contentieuses	
	[X] NA
	[] NAP
2.Affaires administratives	
	[X] NA
	[] NAP
3.Affaires pénales	
on manage permas	[X] NA
	[]NAP
4.Autres affaires	
4. Auucs alialics	[X] NA
	[] NAP

Commentaires

205-1. Qui détermine le montant de la rémunération de l'expert ?

	En matière civile/administrative	En matière pénale
Défini par la loi/ règlement ou une réglementation spéciale	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non

	(X) Non	(X) Non
Défini par le ministère de la Justice ou un autre minis	stère (X)Oui	(X) Oui () Non
(fixant un tarif par exemple)	() Non [] NAP	[] NAP
Salaire de fonctionnaire public (dans le cas d'un méd	lecin (X)Oui	(X)Oui
légiste ou un autre spécialise qui est un fonctionnaire	() Non	() Non
public)		
Librement négocié entre l'expert et les parties	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
	[] NAP	[] NAP
Autre	() Oui	() Oui
	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP
206. Existe-t-il des dispositions impérative	Oui Oui	Non
Délais pour présenter le rapport d'expertise	()	(X)
Qualité de l'expertise	()	(X)
Autre	()	(X)
Autre []NAP	()	(X)
[] NAP Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails	s dans l'hypothèse où de possil	oles sanctions existent :
[]NAP Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle	s dans l'hypothèse où de possil	oles sanctions existent :
[] NAP Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui	s dans l'hypothèse où de possil	oles sanctions existent :
[] NAP Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non	s dans l'hypothèse où de possil	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser :	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser : 207-2. Les associations d'experts sont-elle	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser :	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser : 207-2. Les associations d'experts sont-elle	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser : 207-2. Les associations d'experts sont-elle	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser : 207-2. Les associations d'experts sont-elle [] Le processus de sélection [] La formation initiale ou continue	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser : 207-2. Les associations d'experts sont-elles [] Le processus de sélection [] La formation initiale ou continue [] Les procédures disciplinaires	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de	oles sanctions existent :
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle (X) Oui () Non Si oui, veuillez préciser : 207-2. Les associations d'experts sont-elles [] Le processus de sélection [] La formation initiale ou continue [] Les procédures disciplinaires [X] NAP	s dans l'hypothèse où de possil -t-il le déroulement de s impliquées dans :	es opérations d'expertises ?

11.Les réformes dans le système judiciaire

11.1.Réformes envisagées

11.1.1Réformes

Si oui, veuillez préciser :

208. Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles en cours ou envisagées ?

208-1. Programmes de réforme généraux

[X] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : loi 38/2022 Reforme la LQJ
208-2. Budget
[] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA

208-3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux- (implantations géographiques), compétences des tribunaux, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

[}	K] Oui (programmé)
[}	K] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[J NA

Si oui, veuillez préciser : Loi du dossier judiciare electronique 7/2022,

208-4. Accès à la justice et aide judiciaire

[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1
[]	X l Non

Si oui, veuillez préciser :

208-5. Conseil su	périeur de la 1	magistrature (compétent 1	pour les i	uges et/ou l	es procureurs)
	P		(J	J		F,

[]	X] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
ſ] NA

Si oui, veuillez préciser : loi 38/2022 et modifications de la LQJ

208-6. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.

] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser : Modification de la Loi du SAIG (huissier de justice) 43/2014

208-7. Egalité de genre

[] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser : loi 6/2022

208-8. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'activités de coopération

[] Oui (programmé)
[}	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser : Loi Saig 43/2024 et loi 38/2022

208-9. Exécution des décisions de justice et en particulier décisions contre les autorités publiques

[]	X] Oui (programmé)
[]	X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)

[] Non
Si oui, veuillez préciser : Loi du Saig 43/1014
208-10. Médiation et autres mesures alternatives de règlement des litiges
[] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : loi 3/2018
208-11. Lutte contre la criminalité
[X] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : loi 38/2022
208-12. Système pénitentiaire
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-13. La justice adaptée aux enfants
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-14. La violence domestique
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non

Si oui, veuillez préciser :

Si oui, veuillez préciser :

208-15. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

[X] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : Loi 7/2022 entrée en vigueur du dossier électronique le 20-04-2024
208-16. Autres
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[10 '(v') - v - v - 1
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Our (mis en œuvre durant i année de reference +1) [] Non